

LE SPECTATEUR

DE

L'ORIENT.

Livr. 35 et 36. — 10/22 Février 1855.

De l'impopularité de la cause grecque en Occident.

—0000—

III. (*)

CETTE impopularité va donc cesser. Ce n'est pas une espérance vague, c'est une conviction à laquelle doit aboutir nécessairement tout homme qui se donne la peine d'examiner ce que sont les Turcs, ce que sont les chrétiens leurs sujets, ce que l'Europe veut fonder en Orient. Ces trois points donnés, la conclusion logique, c'est à dire, la popularité de notre émancipation complète, et de la création d'un nouvel empire chrétien, est un résultat nécessaire comme celui d'un théorème d'Euclide.

(*) Voir la livraison 31.

S'ensuit-il pourtant que nous n'ayons rien à faire pour amener ce résultat évident et inévitable, pour chasser de l'horizon les derniers nuages de cette impopularité qui est venue nous envelopper pour quelques mois, comme dans un linceul mortuaire? Cette race grecque qui, oubliée par ses frères d'Occident pendant le cours de quatre siècles, abandonnée au joug le plus brutal et le plus avilissant qui ait jamais pesé sur le cou d'un homme créé à l'image de Dieu, n'a jamais désespéré de son avenir, et par un travail latent et assidu, est parvenue à réduire en poussière les fondemens du grand colosse de la puissance ottomane, devrait-elle à ce moment critique et fatal où l'espérance transmise de père en fils pendant tant de générations va devenir une réalité, rester immobile et impassible comme s'il s'agissait du sort de la Chine ou du Japon?

Non, mille fois non; s'il était possible, il faudrait faire dans l'espace de quelques mois autant de travail qu'en ont fait nos ancêtres pendant le cours de quatre siècles; il faudrait que pas un homme de notre race ne restât en repos pendant un seul instant; car l'heure suprême de notre tyran a sonné au cadran de l'humanité; car les *morts vont vite*; car la succession va s'ouvrir.

Ici on va nous répondre sans doute: quel Spectateur de l'Orient êtes-vous donc? Est-ce que vous revenez du monde de la lune pour ignorer que l'an passé, et précisément au mois de Février, nous avons détaché de la muraille nos fusils couverts de toiles d'araignées depuis la guerre de l'indépendance, et sommes accourus en Épire, en Thessalie pour reconquérir notre héritage et chasser les Turcs en Asie? Est-ce que l'Occident ne nous a pas

forcés bientôt de mettre bas les armes et de rester tranquilles? Vous nous conseillez donc de quitter cette immobilité à laquelle nous sommes condamnés par arrêt de l'Europe? Prenez garde que l'Europe coalisée pour le maintien de l'intégrité de la Turquie, ne vous entende, et qu'un redoutable *quos ego* ne vous impose silence!

Aussi n'est-ce pas notre intention de provoquer par nos conseils une nouvelle levée de boucliers. Quand même il serait en notre pouvoir de nous lever en masse et de courir sus aux derniers Ottomans, nous ne devrions pas le faire. L'année passée, l'empire ottoman respirait encore; à présent il n'y a plus d'empire ottoman, nous irions frapper un fantôme. Derrière le pacha et les autorités turques, nous rencontrerions la vraie autorité, le véritable gouvernement du pays, le Consul européen; les troupes ottomanes se déroberaient à notre approche, et elles nous laisseraient aux prises avec les baïonnettes anglaises et françaises. Il faudrait pour chasser les Turcs vaincre d'abord l'Occident tout entier!

Et cependant, de cette lutte inégale, de cette victoire impossible d'après les idées humaines dépend le sort et l'avenir de notre race. Nous devons vaincre ou périr; nous devons, nouveaux Démétrius Poliorcète, nouveaux Archimède, inventer quelque nouvelle machine de guerre qui puisse forcer l'Occident à lâcher prise et à laisser en nos mains notre ancien héritage.

Or ce n'est pas avec du fer et du bois, ce n'est pas avec la force de la vapeur que nous pourrions arriver à ce grand résultat. Il y a quelque chose de plus fort que toutes les forces matérielles; c'est l'esprit, l'idée, la vérité. C'est avec ces armes invincibles que les anciens

chrétiens, pauvres, ignorans, méprisés, ont vaincu le vainqueur de tous les vainqueurs de la terre, l'empire Romain, ont fondé à Constantinople le premier empire chrétien; c'est avec ces mêmes armes que nous aussi, chrétiens de l'Orient, pauvres, ignorans, méprisés, nous devons vaincre l'Occident, et relever le trône abattu de Constantin.

Les puissances occidentales sont depuis quelque temps maitresses de Constantinople et des provinces turques, et elles se trouvent déjà mal à l'aise dans leur nouvel établissement. Elles ont sur les bras une guerre gigantesque qui, à peine commencée, leur coûte déjà des sacrifices immenses. Quand même la Russie serait bientôt vaincue et humiliée, ce dont il n'y a pas grande apparence, elles prévoient qu'elles n'en seraient pas plus avancées dans leur projet de pacification de l'Orient. La Turquie, ce cadavre qu'elles soutiennent d'une main, tandis que de l'autre elles s'escriment contre la Russie, continuerait à tomber, tantôt sur l'épaule de la France, tantôt sur l'épaule de l'Angleterre, et ne les laisserait pas en repos un seul moment; car, restaurer l'empire ottoman, c'est tuer et se faire tuer pour lui, payer pour lui, administrer pour lui, négocier pour lui, se rendre haï pour lui, sans espoir de réussir dans sa tâche!

On a déjà compris tout cela; on a senti un poids immense peser sur sa tête, et on invoque du fond du cœur, on cherche des yeux quelqu'un sur qui l'on puisse appuyer l'édifice chancelant de l'empire ottoman. Nous n'avons pas fait la guerre, dit-on déjà (*), pour les Turcs, nous l'avons faite pour refouler la Russie, et pour fonder en Orient

(*) Voir un article remarquable du Times inséré dans le Journal des Débats du 13 Janvier.

quelque chose de stable et d'indépendant. Souverain inconnu de l'Orient, montre-nous enfin ton front lumineux pour que nous y reconnaissons les signes de la domination, et que nous puissions te livrer avec confiance ton empire, déblayé par nos soins de tout prétendant étranger.

Or, s'il y avait un moyen de convaincre l'Europe que nous sommes ce souverain inconnu, que nous sommes appelés par les traditions de l'histoire et de la religion, par les nécessités du présent au trône de l'Orient, que nous sommes capables de gouverner, de civiliser ces multitudes dont les rênes échappent à la main déjà roide du dernier des Sultans, n'est-ce pas que nous pourrions nous écrier avec Archimède: *évrika, évrika?* n'est-ce pas que nous aurions trouvé une force à laquelle l'Europe entière devrait et serait bien heureuse de céder?

Or que faut-il que nous fassions, nous chrétiens grecs de l'Orient, pour inspirer cette conviction salutaire à ces Dieux de la terre qui tiennent dans leurs puissantes mains le sort de la Turquie? Voilà notre question de vie et de mort; il s'agit de triompher, non pas dans les plaines de la Macédoine ou de la Thrace, mais dans la conscience de l'Europe!

Pour convaincre les autres, il faut d'abord être convaincu soi-même. Descendons dans notre cœur, connaissons-nous nous mêmes. Avons nous vraiment la conviction de la mission et de l'avenir de notre race? Cette ambition de devenir les souverains de l'Orient, est-ce quelque chose de nouveau chez-nous; est-ce l'idée creuse de quelques savans, ou bien est-ce plutôt une tradition et une espérance transmise de père en fils depuis la conquête

ottomane, scellée par le martyre, consacrée par les révolutions ?

Si quelqu'un osait affirmer à la face du ciel de notre patrie que ce n'est pas une conviction sincère, que ce n'est pas le cri de notre conscience, la foi de notre race; les os des milliers de victimes, qui sont mortes pour elle, sortiraient des tombeaux pour le démentir !

Cette conviction devrait suffire à elle seule pour convaincre l'Europe. Un individu peut se tromper; il peut prendre les fumées de la vanité pour une vocation véritable; mais un peuple entier, une suite entière de générations, c'est quelque chose d'infailible. Ces idées qui sont écrites sur le front des peuples ne sont pas l'ouvrage des hommes; elles sont la révélation de la providence divine.

Descendez dans la conscience du Turc. Il porte encore les attributs de la royauté; extérieurement rien n'annonce de prime abord sa ruine déjà accomplie. Les forts de la terre ont formé autour de lui une phalange de bronze; le canon de la France et de l'Angleterre dit au monde entier que la Turquie doit exister. Et cependant, cette grande démonstration au lieu de le rassurer, lui annonce sa fin prochaine; *tutus esse potest*, comme dit le philosophe latin, *securus non potest*; il sent que le sceptre de l'Orient lui échappe des mains; que ce ne sont pas les ailes de l'aigle moscovite qui le couvrent de leur ombre, mais les ailes de la mort.

Prenez au contraire le chrétien grec, le premier paysan, le premier matelot venu; racontez-lui comme quoi les puissances de la terre ont signé, sous je ne sais quelle date, un protocole à Vienne par lequel l'existence de la Turquie est garantie par elles, est élevée à la dignité d'un

principe du droit publique européen. Il sourira d'incrédulité; car sa conscience lui dit que la Turquie s'en va, et que l'heure de sa propre délivrance est arrivée.

Ce désespoir incurable d'un côté; cette foi inébranlable de l'autre, c'est la voix de Dieu.

Malheureusement, ce ne sont pas des raisons qui aient cours parmi les hommes d'état de notre temps. On veut des preuves plus palpables de la mission, de la vocation de notre race; on veut toucher pour croire.

Or, ne s'ensuit-il pas de toute cette argumentation que notre sort est avant tout dans nos mains; que si nous savons nous montrer dignes du brillant avenir auquel nous aspirons, nous finirons par chasser tous les doutes, par imposer à l'Europe notre propre conviction? N'est-ce pas que si nous prouvions par notre conduite que nous possédons les aptitudes nécessaires pour atteindre l'idéal que l'Europe s'est formée du souverain futur de l'Orient, nous aurions gagné notre procès, nous aurions conquis à jamais ses sympathies et son concours, nous serions devenus les maîtres de ses flottes, de ses armées, de ses trésors? N'est-ce pas que nous aurions trouvé le mot mystérieux, le talisman infailible, auquel obéiraient les puissances de la terre?

Ne perdons pas de temps; chaque instant qui se passe en 1855 compte plus pour nous que des années entières ne comptaient au siècle passé. Montrons tous, depuis le roi jusqu'au paysan, que nous avons *la vertu, la force, l'intelligence, l'hellénisme*. Ce sont là les mots mystérieux imprimés sur l'anneau de Salomon, et auxquels s'ouvriront les portes de l'empire d'Orient. Convaincons-nous surtout de cette grande vérité qu'il n'y a pas de chrétien grec, si

bas situé sur l'échelle sociale, qui ne porte dans son sein le sort de sa race. A l'œuvre, à l'œuvre ; fessons tous notre devoir, plus que notre devoir. La récompense est au bout de nos efforts. Paysans, défrichez cette terre sacrée, couvrez-la de vignobles et d'arbres fruitiers ; jetez sur elle ses plus beaux vêtements, car son jour de fête va poindre à l'horizon, elle ne portera plus que des hommes libres après avoir été foulée pendant tant de siècles par des tyrans et des esclaves. Matelots, sillonnez les mers ; faites flotter partout le pavillon grec ; montrez partout l'activité, l'intrépidité, la sobriété de votre nation. Négocians, continuez à entourer le globe d'une zone de comptoirs distingués par la bonne foi et l'intelligence dans les transactions commerciales. Prêtres, vous qui nous avez conservé pendant 400 ans la langue et la tradition de la liberté, donnez partout l'exemple des vertus chrétiennes. Soldats, montrez-vous forts, courageux, obéissans aux lois, dignes d'être les soldats de l'empire d'Orient. Et vous, écrivains, soldats de l'intelligence, sacrifiez aux grâces, demandez à Dieu l'inspiration de vos ancêtres, écrivez des chefs d'œuvre pour attirer l'attention de l'Europe, comme Alexandre remportait des victoires pour attirer l'attention d'Athènes.

Si les événemens qui se succèdent sous nos yeux ont élevé les devoirs du simple citoyen à l'importance d'une fonction publique, nous n'avons pas de mots suffisans pour exprimer l'importance des devoirs de ceux qui siègent au gouvernement du royaume grec. L'immense responsabilité qui pèse sur eux fait pâlir d'effroi. C'est à eux de nous délivrer de cette impopularité qui nous tue, de démontrer au monde que les Grecs seront capables de gouverner

l'Orient. Si nous ne savons pas administrer ce petit coin de terre que l'héroïsme du peuple grec et les sympathies de l'Europe ont arraché au joug ottoman, de quel droit irons-nous demander à l'Amphyetionie européenne un état si vaste et si difficile à administrer que l'empire Turc ? Nous ne sommes pas de ceux qui affirment que l'état grec a été mal administré depuis sa création. On n'a qu'à comparer la population, les richesses, la civilisation de ce pays avec sa situation en 1821, ou avec les provinces limitrophes de la Turquie, pour fermer la bouche à toutes ces accusations injustes et passionnées la plupart du temps. Mais nous vivons dans une époque critique pour la race grecque ; pour arriver au but de son voyage, il ne lui suffit pas de marcher du pas ordinaire des peuples ; il faut qu'elle fasse des miracles ; pour gagner la bataille, il faut, d'après la tactique du grand général de notre siècle, qu'elle concentre dans un moment et sur un espace donné tout ce qu'elle possède de vertu, de force, d'intelligence. Voilà donc la tâche immense de notre gouvernement tracée. C'est à lui de développer dans le plus bref délai toutes les aptitudes et toutes les capacités de la nation grecque, et d'en faire l'exposition aux yeux de l'Europe. C'est à lui d'élever aux fonctions publiques tout ce que la Grèce compte d'hommes remarquables dans toutes les branches de l'administration ; c'est à lui de rendre les préfectures, les tribunaux, les écoles de grands foyers de vertu, de justice, de civilisation, de progrès. C'est à lui d'ouvrir des routes, de créer des lignes de bateaux à vapeur, pour rapprocher les provinces séparées l'une de l'autre par les montagnes et la mer. C'est à lui de mettre la législation civile en harmonie avec les progrès du pays, et surtout par une

bonne loi sur la constatation de la propriété foncière, de rapprocher les capitaux de la terre dont les tiennent éloignés une méfiance justifiée par des procès scandaleux, et de faire tomber par la concurrence le taux élevé de l'intérêt qui rend impossible toute grande entreprise agricole. C'est à lui de rendre obligatoire dans toutes les écoles l'instruction militaire, de rendre ainsi populaire la tactique européenne, et de jeter par là les fondemens d'une bonne garde nationale, accoutumée depuis l'enfance à l'ordre et à la discipline. C'est à lui d'organiser l'instruction publique sur de nouvelles bases qui fassent sortir des écoles une jeunesse ayant des connaissances moins superficielles, et partant moins de suffisance et plus de moralité. C'est à lui de fixer les conditions d'admissibilité aux fonctions publiques, de sorte que toute personne, quoique n'ayant pas fait des études régulières, ne se croie pas le droit de remplir toute espèce d'emploi, comme il n'arrive que trop souvent. C'est à lui de fonder une Académie des sciences et des lettres, un centre pour nos savans et nos écrivains, un encouragement pour notre jeune littérature, un flambeau pour notre société et notre gouvernement. C'est à lui de laver notre robe nationale de toute tâche qu'y avait laissée un esclavage si long et si rude, et de nous rendre les vrais *candidats* de l'empire chrétien d'Orient. »

Au lieu de suivre cette route royale par laquelle nous sommes surs d'arriver à un magnifique avenir, quelques uns ont cru que nous pouvions escamoter les sympathies de l'Europe occidentale, en flattant ses passions, en épousant ses préjugés, en reniant ce que nous avons d'original et de national, en singeant ses mœurs et sa civilisation, en jetant la pierre (oh honte à jamais dé-

plorable!) à ceux qui ont conseillé et aidé le mouvement national de 1854. Quand ce mouvement a échoué, quand l'arrêt de sa condamnation a été publié au Pyrée par l'occupation étrangère, ils en ont renié la paternité, ils l'ont condamné et conspué à leur tour, ils l'ont attribué à des instigations étrangères, ils l'ont jeté sur le compte exclusif du parti oriental. C'est un honneur et un cadeau que ce parti s'est empressé d'accepter, mais au quel il ne s'attendait pas de la part de quelques meneurs maladroits du parti occidental.

Il y a une époque de l'histoire de l'ancienne Athènes qui m'a toujours inspiré la plus grande estime pour son peuple. Démosthène avait conseillé la guerre contre Philippe, cette guerre qui amena le désastre de Chéronée. Si cette guerre eût été couronnée par la victoire, le nom de Démosthène aurait été porté aux cieux à l'égal de celui de Thémistocle et d'Aristide. La guerre ayant hâté la ruine de la liberté grecque, on pourrait croire qu'on ait traîné Démosthène aux gémonies. Et cependant il n'en fut rien; le peuple athénien ne cessa d'aimer et d'estimer le grand orateur, et, comme dit Plutarque, en lui rendant toute sorte d'honneurs, il fit voir qu'il ne se repentait pas d'avoir suivi ses conseils.

Le peuple grec a imité en cela la noble conduite des anciens Athéniens. Quoiqu'il y ait peu de personnes que les désastres de 1854 n'aient atteint plus ou moins dans leur position, leur fortune, leurs intérêts, la grande généralité du pays ne s'est pas repentie de ce qui a été fait. On a blâmé peut-être les détails de l'exécution; mais sauf quelques individus qui ont encouru à cause de cela l'antipathie nationale, personne n'a blâmé l'idée mère, le fait

principal, l'essai d'insurrection des races chrétiennes contre leurs oppresseurs.

Pour asseoir le sort du peuple grec sur une base solide et inébranlable, il ne faut pas flatter l'Europe passionnée, descendre au rôle d'un des instrumens de sa colère; car lorsque les passions seront apaisées, elle rejettera loin d'elle avec dédain l'instrument, et elle vouera au mépris le flatteur. Il faut se faire estimer avant tout; il faut se faire aimer et comprendre de cette Europe qui était hier et qui sera demain et toujours; nous voulons dire de ces classes impartiales, intelligentes, ayant des sympathies pour tout ce qui est beau, vrai, original, généreux; de l'aversion pour tout ce qui est faux, violent, laid. Or pour atteindre ce but, il faut que nous soyons nous-mêmes, et non l'imitation des autres. Quand même nous aurions prouvé à l'Occident que nous avons *la vertu, la force, l'intelligence*, cela ne suffirait pas encore pour qu'on reconnût en nous le trait principal de cet idéal qu'il se forme du souverain futur de l'Orient, si nous ne pouvions prouver en même temps que nous avons aussi *l'originalité*.

S'il est bon qu'il soit démontré qu'en constituant un empire chrétien, nous pourrions servir les intérêts de l'Europe, nous deviendrons une garantie nouvelle de l'équilibre européen, il est mieux encore qu'il soit démontré que nous ne serons pas le pâle reflet de l'Europe occidentale, que nous pourrions aussi accroître ses richesses morales, pousser plus loin les bornes de son horizon, jeter de nouveaux élémens dans la variété de sa civilisation. L'originalité est chez les peuples le cachet infail-
liblé d'une grande mission.

Notre originalité à nous c'est *l'hellénisme*.

Si un ancien revenait au monde, et visitait une après l'autre toutes les nations de l'Europe, il ne comprendrait pas grand'chose aux langues modernes. Seulement en Grèce il entendrait parler une langue familière à son oreille; il y reconnaîtrait les débris de tous les dialectes de l'ancienne langue grecque. C'est une vérité admise déjà par tous les savans que la langue grecque moderne n'est pas la fille de l'ancienne, comme les langues de l'Europe occidentale sont des filles plus ou moins ressemblantes de la langue latine, mais qu'elle est la même langue sous une forme nouvelle (*). Or quelle est la cause de ce phénomène? Pourquoi sommes nous, sous le rapport du langage, plus proches des anciens que tous les autres peuples de la terre?

Ce témoignage irrécusable prouve que la race grecque a subi moins de transformations et de mélanges que les autres races occidentales, qu'elle a retenu mieux que les autres races une grande part de l'état de la société qui existait avant l'invasion des barbares.

(*) « I shall set down a passage from Perrhaebos, and another from a » common Greek newspaper, from which the fact will be abundantly evi- » dent that the language of Homer is not dead, but lives, and that in a » state of purity, to which, considering the extraordinary of its literary » existence — 2500 years at least, — there is no parallel perhaps on the » face of the globe, in Europe certainly not.... This language, so far » from being corrupt, as its ignorant detractors assert, is the most incor- » rupt language in Europe, perhaps in the world, at the present moment.» I. Stuart Blackie, the pronunciation of Greek. Edinburgh, p. 74, 75. Voyez aussi Ross, Reisen auf den griechischen Inseln, T. 3: p 155 B. Ow. Die abstammung der Griechen München. 1848, et le savant pamphlet du prof. Asopius, τὰ Σοῦτσιατὰ Athènes 1853. pag. 77, au- que nous empruntons ces citations.

Si nous récusons le témoignage de la langue, nous avons celui de la religion.

Si un des saints pères du Concile de Nicée, si S. Jean Chrysostôme ou S. Basile revenaient à la vie terrestre, dans quelle partie du monde, si ce n'est chez nous, reconnaîtraient-ils l'église chrétienne de leur temps ? A la messe, aux cérémonies du baptême, du mariage, etc. ils avoueraient tout de suite que pas un iota n'a été changé, qu'ils retrouvent tout à sa place, même les costumes sacerdotaux, même la psalmodie sacrée, comme si plus de quinze siècles ne s'étaient pas écoulés depuis lors !

Voilà d'après nous le caractère distinctif et saillant de la civilisation grecque, ce qui la distingue de la civilisation occidentale.

L'invasion barbare compte plus de 1200 ans en Occident ; elle n'en compte chez nous que 400 (1). En 1453, lorsque l'Europe commençait à sortir renouvelée et transformée du grand creuset du moyen âge, la race grecque, le dernier débris de la société ancienne sous la forme que lui avait donné l'empire gréco-romain, était engloutie par la conquête ottomane. L'événement qui pour l'Occident remonte à une antiquité réculée, n'a eu lieu pour nous qu'avant hier.

Ensuite, la conquête barbare de l'Occident a tout changé dans la société ancienne ; la langue, les lois, les mœurs, le sang, l'organisation de l'église elle-même. L'église papale du moyen âge n'est plus l'église de S. Ambroise et de S. Augustin. Chez nous la conquête barbare, comme la lave du Vésuve à Pompéi, a tout recouvert mais n'a

rien transformé. Elle n'en a pas eu le temps d'abord ; ensuite la religion a élevé une barrière infranchissable entre les conquérans et les vaincus. A son abri, les Grecs devenus raïas ont conservé leur langue, leur organisation municipale, leurs mœurs, leurs églises, leurs traditions littéraires et sociales.

La société occidentale en passant par le moyen âge a subi une transformation complète ; elle s'est assimilée des éléments nouveaux ; mais elle a perdu aussi le fil de beaucoup de choses qu'elle tâche depuis des siècles de retrouver et de renouer.

La Papauté et la féodalité : voilà les deux grands effets de la conquête barbare que l'Occident a essayé depuis le XV siècle de réformer, en remontant aux traditions antérieures à la chute de l'empire romain.

La réforme religieuse de Luther était un essai de restaurer l'église des premiers siècles du Christianisme, de détruire l'édifice religieux du moyen âge. Mais comme cette réforme a eu lieu dans un temps où l'église grecque qui conservait dans leur pureté les traditions et les traits de l'église primitive, n'était pas bien connue en Occident, cet essai de réforme n'a pas réussi (*), et l'église prote-

(*) « In confessum venit sacra eâ ætate esse reformata, quâ antiquissimis Christianorum literis atque omnino primaevæ ecclesiæ imagini, in tenebris iacentibus, nova lux nondum affulserit. Sane qui a Pontificis partibus stabant, dogmatis ritibusque Romanis apostolicam vindicabant auctoritatem atque originem : et contra Lutheri ac Cinglii præceptis se addicentes nihil aliud se moliri iactabant, nisi ut Christianorum cœtum ad priscae ecclesiæ formam reducerent. At non evenit quod in hâc controversiâ iure potest expectari. Decertant armis e sacrâ scripturâ depromptis, in auxilium vocant posteriorum sæculorum patres ; haud meo diocria tela ad res gerendas habent Scholasticorum artes, Pontificum leges et Conciliorum decreta ; sed quod præter sacrum codicem cartis causæ

(1) Nous entendons parler des invasions définitives.

stante ressemble à l'église primitive ou à l'église de Basile et de Chrysostôme, moins qu'un vers d'Homère débité par un professeur d'Oxford ne peut ressembler à un vers d'Homère débité par Platon.

La réforme politique qui a suivi la réforme religieuse était un autre essai de réaction contre le moyen âge, une autre révolution contre le système féodal que la conquête barbare avait créé en Occident. On voulait la liberté, l'égalité de tous devant la loi, la fraternité, une royauté forte, organe et représentant de la souveraineté nationale, l'administration romaine. Pour fonder tout cela, pour se dépouiller des habitudes contraires à ces principes, on a fait plusieurs révolutions, on a répandu beaucoup de sang; et cependant on n'est pas encore arrivé à détruire entièrement tout vestige et toute habitude de la féodalité, à déraciner les préjugés des classes, à fondre ensemble la noblesse, la bourgeoisie, le peuple travailleur, à réaliser cette égalité et cette fraternité qui règne depuis des siècles dans la société grecque. Le socialisme est là, menaçant toujours d'un cataclysme, et témoignant par la haine des classes entre elles, que l'esprit du moyen âge, que les habitudes de la conquête barbare n'ont pas encore été complètement vaincues.

» judicatur et caput, priorum sæculorum facies et antiquissimorum patrum
 » consensus, hunc vides neglectum, hunc ab utriusque exercitus antesigna-
 » nis plangis ignoratum.» Codex liturgicus ecclesiæ orientalis par Daniel,
 » p. 3. Écoutez aussi ce que disent les Catholiques : « nempe magna
 » illa ecclesiarum reformatarum lumina tantum disciplinæ sacramentalis
 » sciebant, quantum Missali vulgari continebatur, vix quid-
 » quam amplius. Neque negandum est, penitentiorem illius disciplinæ cogni-
 » tionem Theologis nostris æque defuisse » Renaudot, Liturg. Or. Coll.
 I, p. XIV.

De la réforme religieuse et politique passons à la réforme littéraire. Là aussi l'Occident s'est aperçu depuis l'époque de la renaissance que la société antérieure à la chute de l'empire romain était non seulement la source du divin et du juste, mais encore du beau et du vrai; que pour s'abreuver à cette source il fallait comprendre l'antiquité; et qu'on ne pouvait se livrer à cette entreprise, sans le secours du seul peuple de la terre qui a conservé quelque chose de la langue et de la tradition hellénique. Les savans grecs dispersés en Occident par la conquête ottomane ont été de vrais initiateurs; ils ont fait une véritable révolution au XV siècle. A peine eurent-ils allumé en Europe le flambeau de l'hellénisme, que l'édifice du moyen âge parut laid et baroque; l'Europe ne douta plus seulement de son église et de ses institutions politiques, elle douta aussi de son goût. A cette heure féconde, les lettres modernes ont créé des ouvrages qui sont des chefs-d'œuvre si on les compare à l'époque du moyen âge, mais qui sont des essais si on les compare aux véritables chefs-d'œuvre du génie grec. Pas plus que la réforme religieuse et politique, la réforme littéraire n'a pas encore atteint son but; et l'Occident en est encore à la recherche de son idéal.

Nous n'avons pas la folie de croire que nous possédons cet idéal qui a échappé jusqu'à présent aux embrassemens de l'Occident; mais nous avons l'orgueil de croire que nous pourrions l'aider puissamment dans cette recherche. Cette noble ambition se fonde sur ce que nous avons moins d'obstacles et de murs de séparation que lui à franchir pour remonter à l'antiquité gréco-chrétienne, pour aspirer son air salubre et fécond; que nous

en sommes plus près par notre langue, notre église, notre histoire, nos traditions sociales et littéraires. Si une poignée de savants grecs a rendu au XV siècle de si grands services à l'Europe, si elle a changé la face du monde, ne pourra-t-on pas, sans être taxés d'un excessive ambition, espérer quelque chose de grand pour les destinées de l'humanité, lorsque le peuple grec tout entier, guéri de ses maux séculaires, ne portant plus à ses mains et à ses pieds les empreintes des chaînes de l'esclavage, qui au dire d'Homère enlève à l'homme la moitié de son âme, viendra s'asseoir au grand banquet des peuples civilisés ?

Et comment ne pas croire aux hautes destinées de ce peuple, lorsque lui, le dernier venu, le mendiant revêtu par la charité publique, lui l'affranchi d'hier, il pourra exprimer ses premières pensées, ses premières aspirations de bonheur et de reconnaissance dans la plus belle des langues, dans une langue qui sera comprise d'un bout à l'autre de l'univers ? La langue française, dit-on, est la langue la plus répandue sur la surface du globe. Que de guerres et de peines et de siècles pour arriver à ce résultat que nous atteindrons d'un bond, à peine éclos à la vie ! La langue grecque est encore plus répandue que la langue française ; on l'apprend dès son enfance dans toutes les écoles de la terre. Ils est vrai qu'à peine a-t-on fini ses études, on n'a rien de plus pressé que de l'oublier, à moins qu'on ne se voue à l'étude de l'antiquité ; mais lorsqu'on saura que ce n'est plus la langue d'une nation morte, que sa littérature n'est pas close, qu'elle continue à être l'organe de la pensée grecque, lorsqu'on saura que pour pénétrer dans cet Orient où commencent à conver-

ger les rayons des idées, des intérêts, des passions du monde tout entier, il faudra passer par le vestibule de la Grèce, on l'étudiera avec plus de soin, et on ne l'oubliera pas.

L'existence d'un grand état grec en Orient ne peut que reculer les bornes de cette langue et de cette littérature, ou plutôt les reporter là où elles étaient jadis. Lorsqu'on apporta au Roi des Parthes la tête du malheureux Crassus, à quoi, croirait-on, était occupé ce barbare ? Il assistait à la représentation d'une tragédie d'Euripide ! Le Parthe comprenait mieux le grec qu'un philologue de Berlin ! (*) — La langue et la civilisation grecque ont su et sauront encore une fois s'infiltrer au cœur de cette Asie qui semble impénétrable à la civilisation occidentale.

Lorsqu'Aristote eût terminé l'éducation d'Alexandre, quelle récompense demanda-t-il et obtint-il du Roi Philippe son père ? Dans les temps modernes on aurait demandé une pension, une croix, ou un chapeau de cardinal. Aristote eut une récompense digne de lui et de son élève. La ville de Stagyre, patrie du grand philosophe, avait été démantelée par Philippe ; ses habitans avaient été entraînés en esclavage. Le prix de l'éducation d'Alexandre fut la restauration de Stagyre, l'affranchissement de ses habitans.

Notre nation a fait pour l'Europe plus qu'Aristote n'a fait pour Alexandre ; si les signes de Dieu ne trompent pas, elle promet de concourir encore au bonheur du

(*) Dion Chrysostôme, dans son XXXVI discours, raconte tout au long comme dans son exil il visita sur les bords du Borysthène (le Dniéper) une ville où tous les habitans savaient par cœur les poèmes d'Homère.

genre humain. Peuples civilisés, montrez vous aussi généreux que Philippe! Donnez-nous en récompense la liberté de notre patrie. Pour chaque grand homme que nous avons donné au monde, faites-nous cadeau d'une ville; et l'empire chrétien d'Orient sera aussitôt constitué.

R.

L'islamisme dans ses rapports avec la civilisation.

Un professeur de Pavie, M. André Zambelli, a lu à l'institut de Lombardie six longs mémoires, pour prouver que les institutions, les lois, la vie publique, et la religion de l'Islam, ne sont nullement incompatibles avec la civilisation la plus avancée. Nous ne connaissons ces travaux que par leur côté le plus beau, par l'examen et la réfutation qu'en a faits le profond orientaliste Dr Weil, Bibliothécaire de Heidelberg, dans le *Journal critique du droit*, publié dans cette ville.

M. Zambelli fait un éloge magnifique des derniers Sultans, qui se sont montrés les amis des réformes, et exalte surtout le Sultan actuel, qui, « doué d'une rare intelligence et d'un noble cœur, ne néglige rien pour rapprocher l'Islamisme du Christianisme, l'Orient de l'Occident, et pour introduire notre civilisation dans son vaste empire. » Nous voulons nous associer de grand cœur aux expressions laudatives de M. Zambelli en faveur du Sultan Abdul Medjid; nous voulons croire et à sa haute intelligence,

aux vertus de son cœur, et à son amour des réformes. Mais la question n'est pas là; ce qu'il s'agit de savoir, ce n'est pas si les Sultans aiment les réformes civilisatrices, mais bien si ce sont eux qui peuvent les introduire, si leurs peuples sont susceptibles de les recevoir.

M. Zambelli n'est pas sans savoir que le Coran avec ses appendices est, pour les Turcs, le livre qui contient tout, prescrit tout, et qui, au lieu de poser des principes, et d'en laisser le développement au libre arbitre d'un peuple éclairé et progressif, se mêle de tout régler, depuis la foi et le dogme, jusqu'au rituel du culte, depuis la législation, jusqu'aux détails les plus infimes de la vie publique et privée, sans en excepter ni les réglemens de chasse, ni le cérémonial des exercices publics. On doit comprendre qu'un système de théocratie aussi redoutable, n'a pu prendre sa source que chez une nation inculte et barbare, qui n'eût osé faire un pas sans l'intervention divine, et qu'il doit d'autant plus peser à toute éternité sur les destinées de ce peuple, que son grand législateur n'était pas, comme chez les Hébreux, un Dieu immortel, toujours présent, toujours maître de compléter ses lois et de guider son peuple dans la voie de ses destinées, que, par conséquent, Mahomet mort, les Mahométans restèrent rivés à tout jamais à une législation inflexible et barbare.

Le Coran fut sans doute, après la mort de son auteur, commenté, arrangé et complété; il ne pouvait pas en être autrement d'une œuvre si imparfaite, imparfaite surtout par sa prétention de tout embrasser, si obscure et si contradictoire, composée au jour le jour, où souvent les règles se heurtent et s'abrogent, où la disposition postérieure précède en maint endroit celle qu'elle doit remplacer,

Sans ces travaux des exégètes, le Coran serait une immense confusion, bien plus propre à égarer un peuple et à le perdre, qu'à l'éclairer et à le conduire. Mais ces travaux, loin de posséder la vertu qui pourrait faire d'une œuvre humaine une œuvre divine, ne sont même pas propres à donner à la législation ottomane l'élasticité nécessaire à des institutions vivaces et progressives. Outre que toute interprétation doit ne point s'écarter du texte du Coran sous peine d'impiété, ce n'est pas tout commentaire, aussi orthodoxe qu'on le suppose, qui acquerrait l'autorité d'un complément du livre sacré. Il n'y a eu que quatre Imams du deuxième et du troisième siècle de l'Egire, dont les opinions aient été unanimement admises par tous les Musulmans Sunnites, et encore les légères divergences de ces quatre commentateurs ont-elles servi de base à autant de subdivisions du dogme commun. D'autres travaux entrepris postérieurement par d'autres Imams, qui se sont plus ou moins écartés des traces de leurs devanciers, n'ont reçu aucune sanction, et ont passé inaperçus, ou bien ils ont été repoussés comme des hérésies. Il n'en a pas été autrement des *Mudjtahid*, ou jurisconsultes, qui se sont plus tard livrés à des recherches sur le vrai sens de différentes parties du Coran, mais qui, en tant qu'ils ont pu différer d'opinion des quatre Imams, n'ont jamais réussi à avoir des adhérents.

On voit par là que, sauf les complaisances adulatrices de certains Ulémas ou lettrés, qui, pour plaire aux puissants peuvent trahir leur conscience, et les plus sacrés de leurs devoirs, la parole du Coran est immuable; il n'y a pas de traité, il n'y a pas de circonstance politique, qui puisse autoriser un musulman à rien innover dans la

législation ou la jurisprudence, dans les relations des Turcs avec leurs sujets ou avec les nations étrangères, pas plus qu'il ne saurait lui être permis d'altérer les dogmes religieux. Une organisation politique et sociale, conçue dans les ténèbres de l'ignorance, dans la haine du prochain, et dans la soif du sang chez un peuple qui ne vivait que de rapines, et pétrifiée dès sa naissance, n'est guère propre à devenir le véhicule des idées de progrès et des réformes que la civilisation exige. Les versets 29—33 du neuvième *Sura* prescrivent aux Musulmans, de ne cesser de faire la guerre aux adorateurs du Messie, jusqu'à ce qu'ils les convertissent, ou qu'ils les soumettent; dans le quel cas les chrétiens vaincus doivent, selon d'autres passages de l'Evangile mahométan, non seulement racheter leur vie par la capitation, mais aussi se soumettre à des humiliations les plus dégradantes, ne jamais porter de couleurs claires, ne monter que des ânes et des mulets, ne pas bâtir de nouvelles églises, ne jamais prononcer un mot contre la religion ottomane, malgré les injures auxquelles la leur serait exposée, être obligés de traiter chaque musulman pendant trois jours, etc. En un mot, l'esclavage le plus dur pour les Chrétiens, est une loi prescrite par le Coran. C'est en contravention aux lois du Prophète que les Turcs, dans le sentiment de leur faiblesse, se voient contraints de vivre en paix avec les nations de l'Europe, de les accepter comme leurs égales, et de leur envoyer des ambassadeurs. Il n'y a pas longtemps encore qu'ils croyaient beaucoup faire pour elles, en leur accordant des traités de trêve; et le prophète maudirait son peuple, s'il le savait assez avili, pour conclure jusqu'à des alliances avec les infidèles. Il n'y a également

pas de vrai croyant, qui ne penserait dévier aux prescriptions du Coran, en admettant les Chrétiens soumis aux mêmes droits que les Musulmans, en les affranchissant du *Charadj*, cette rançon expressément prescrite par le livre sacré, au prix de laquelle les infidèles endurcis peuvent seulement acquérir le droit de conserver leur tête. Les opinions politiques sont sujettes à l'influence des temps et des circonstances ; il n'en est pas de même des principes religieux, qui, à moins d'une immense révolution, d'une de ces conversions en masse qui n'arrivent qu'à de rares intervalles dans l'histoire du monde, restent inaltérables, et dominent les événements sans se laisser dominer par eux. La religion est la plus immuable des bases sur lesquelles la nationalité s'appuie ; il est rare qu'elle soit ébranlée, sans que l'existence nationale ne s'écroule avec elle, ou ne change au moins entièrement de condition. Ainsi les Turcs, excepté dans le cas où on les amènerait à embrasser le Christianisme, ne pourront, sans encourir tous les anathèmes que le Coran lance contre les infidèles, pousser assez loin leurs réformes civilisatrices, pour conclure une paix sincère avec les puissances chrétiennes, pour renoncer au projet de la conquête et de la conversion de toute l'Europe, et pour traiter leurs sujets chrétiens mieux que des esclaves et des prisonniers de guerre. Des ministres, qui auront la conscience de la faiblesse et de la misère de la Turquie, et de la force des peuples que le Coran leur prescrit de haïr et de combattre, voudront sans doute laisser dormir la loi sacrée. Mais leur conduite ne sera que l'effet de la peur et de la violence, et sera toujours repoussée par la conscience de leur nation, frappée d'impopularité, et entachée d'illégalité et d'impiété

aux yeux des vrais croyants, qui seront la grande majorité du peuple, jusqu'à ce que ce peuple se décide, si c'est possible, à se convertir. On pourra donc obtenir des réformes du gouvernement ture, en le forçant de cesser d'être turc, mais on ne pourra pas les imposer à la nation ; et ces réformes, qui n'auront pas pour effet de gagner au gouvernement du Sultan l'affection des chrétiens, car elles seront loin de répondre à leurs vœux et à leurs espérances, lui aliéneront aussi celle des Musulmans.

Pendant nous nous exagérons peut-être les difficultés de faire adopter des mesures salutaires en Turquie, et de les faire concorder avec les prescriptions du Coran. Telle serait au moins l'opinion de M. Zambelli. Si la tolérance et le respect envers les peuples *giaours*, si l'égalité devant la loi, indépendamment des cultes, si tous ces grands principes qui sont la gloire et la prospérité des sociétés modernes, ne se trouvent pas dans le Coran, le Sultan, croit M. Zambelli, est muni de toute l'autorité nécessaire pour les y introduire. D'abord Mahomet a dit (Sura 4. vers 62) : Croyans, obéissez à Dieu, obéissez à l'apôtre, et à ceux d'entre vous qui exercent l'autorité ; » et il doit avoir dit encore : (1) « Après ma mort d'autres souverains vous gouverneront, le vertueux selon sa vertu, le vicieux selon ses vices. Obéissez-leur et suivez leurs ordres en tout ce qui est conforme à la justice. S'ils sont bons, il en résultera du bien pour vous et pour eux ; s'ils sont méchants, qu'ils ne le soient que pour eux-mêmes, et pas envers vous. » Ensuite le Sultan, M.

(1) Mayerdi, (Constitutiones politicæ ex recensione Maximiliani Engeri, accedunt annotationes et glossarium. Bonnæ, apud A. Marcum, 1853. 8.),

Zambelli paraît le croire au moins, en sa qualité de successeur légitime des *Chalifes*, est en droit d'interpréter le Coran, et de donner à son texte élastique l'extension exigée par les idées sociales auxquelles il voudrait initier son peuple.

M. Weil prouve au rédacteur des six mémoires qu'il se trompe sur l'un comme sur l'autre point. L'autorité du Sultan est loin d'être absolue vis-à-vis de la loi sacrée. Elle ne connaît pas de bornes à l'égard de ses sujets, et surtout des malheureux Chrétiens qu'elle écrase, mais elle se brise contre le Coran. Le passage même de Mavérdi que nous venons de citer en contient la preuve: «Les Musulmans ne doivent obéir à leurs gouverneurs qu'en ce qui est juste.» Un autre passage du même auteur qui fait autorité parmi les Mahométans sur les affaires de religion, prescrit les obligations du Chalife ou Imam; elles sont au nombre de dix. Il ajoute: «Si l'Imam suit ces prescriptions, il remplit le commandement de Dieu, et dans ce cas on doit lui obéir et l'assister; mais s'il change, il cesse d'être Imam. Il en est des vices physiques comme des vices moraux. Par ces derniers on entend le cas où l'Imam commettrait lui-même un crime, ou bien celui où il contreviendrait aux prescriptions religieuses. Par les vices physiques on entend la perte d'un membre ou d'un sens. L'aveugle ne peut pas être Imam; quant aux sourds-muets les avis sont partagés, s'il peuvent se faire entendre par écrit.» Il est donc clair qu'un Chalife qui aurait transgressé un des commandements du Coran, ne serait pas plus propre à maintenir l'autorité, qu'un aveugle ou qu'un sourd-muet. Les *Fetvas* ou ordonnances des deux premiers Chalifes ne reçurent que

sanction supérieure, que parceque ces Chalifes étaient les compagnons du Prophète, qu'ils recueillirent sa parole et l'interprétation de sa pensée de sa bouche même; mais le Chalife Othman, accusé de s'être écarté de quelques préceptes du Coran, fut blâmé, invité à résigner, et enfin assassiné; et les Chalifes *Abbasides* furent considérés par les Sunnites comme des usurpateurs, et furent repoussés par des armes spirituelles aussi bien que temporelles, lorsque, s'écartant sur quelques points de l'interprétation orthodoxe du Coran, ils eurent admis les doctrines Mutazélites. Le peuple est absout par le Coran de son obéissance envers le Prince ou Chalife qui s'y montre rébelle, en introduisant des réformes contraires à ce qui a été si expressément prescrit par la loi du Prophète. Les *Ulémas*, prêtres ou lettrés, car toute science est comprise dans le livre saint, sont les gardiens de cette loi, et transgressent les devoirs de leur ministère toutes les fois qu'ils ne permettent pas, qu'ils ne provoquent même pas la révolte contre un tel prince. Aussi les Oméïjades, ou descendants de Muavia, lorsqu'ils se furent rendus maîtres du pouvoir, flattaient-ils les Ulémas, et bien qu'hérétiques, cherchaient-ils à se donner les apparences d'adhérents zélés du Coran.

Mais si un Chalife réformateur est aux yeux du Coran un infidèle, incapable de régner, et que le peuple est autorisé à repousser comme un usurpateur, la position des Sultans actuels est bien plus fautive encore, car ils ne sont pas même Chalifes. Mahomet en mourant ne désigna pas son successeur, et laissa à son peuple le funeste héritage de la guerre, bien différent du divin auteur du Christianisme, qui, en expirant sur la croix, légua le paix:

à la terre. Abbou Bekr, son beau-frère, lui succéda enfin, et fut le premier Chalife, c'est-à-dire un membre de la famille du Prophète, qui continuait sa mission. Le chalifat passa successivement à Omer, le lieutenant du Prophète, à Othman, l'un de ses compagnons, à Ali, son beau-fils, à Hassan, le fils d'Ali, qui fut détrôné par Moavia, parent et lieutenant d'Othman; La dynastie des Oméijades, ou descendants de Moavia, fut déjà regardée comme entachée d'illégitimité. Scindée en deux, elle vit le chalifat de l'Orient passer entre les mains des Abbassides, descendants d'Abbas, l'oncle du Prophète. Ceux-ci rentrèrent en possession de l'autorité et de l'Imamat, jusqu'à la conquête de Bagdad par les Mongols, après laquelle quelques rejetons de cette famille trouvèrent accueil auprès de Beibans, Sultan des Mameluks de l'Egypte, et, bien que dépouillés de toute puissance, ils continuèrent encore à être mentionnés comme chalifes dans les prières. Enfin, lorsque Sultan Sélim I conquit l'Egypte, il s'empara aussi de cette ombre de Chalife, et pour donner à sa puissance un reflet de légitimité, il força le descendant d'Ablas d'abdiquer en sa faveur une autorité qu'il n'avait pas. Telle est la base des prétentions au chalifat des Sultans actuels.

Mais il y a plus encore; On lit dans Mavardi (p. 5): L'Imam (Chalife) doit être de la race *Kureisch*; car Abbou Bekr, le jour où (après la mort de Mahomet) on s'assembla pour élire un Chalife, et que les Médinéens voulaient faire tomber leur choix sur *Saad Ibn Ubade*, les ramena, en leur rappelant la parole du Prophète. «Les Imams seront de la race *Kureish*.» Eh bien, les Sultans actuels, qui descendent de Selim I, ne sont pas de la race *Kureisch*; ils n'ont donc pas la sanction religieuse

du chalifat; les vrais croyants leur contestent la légitimité dans le foud de leur cœur. Et même s'il en était autrement, s'ils étaient de vrais chalifes, encore ne pourraient-ils, sans encourir le blâme et le danger d'hérésie, admettre aucune réforme; car, nous l'avons dit, les chalifes ne sont pas des législateurs; il n'y a de législateur que Mahomet. Les chalifes ne sont que les conservateurs et les exécuteurs fidèles de la loi; et toute réforme, qu'elle soit religieuse ou politique, porte une atteinte impie au livre de la loi, qui contient tout à la fois la religion et la politique. Cependant, nous dira-t-on; il y a des Sultans qui ont entrepris des réformes, et qui y ont réussi. Le dernier Sultan a été en voie de plein succès. Oui, après avoir baigné sa capitale dans le sang de soixante mille janissaires. Il y a aussi des usurpateurs qui réussissent contre tout droit et toute loi; mais leur autorité est bralante et précaire; un caprice peut les précipiter, comme un caprice les a élevés. Leurs actes ne peuvent compter sur plus de durée que la force qui les a imposés.

Mais si les réformes politiques et sociales sont interdites aux Mahométans, on a au moins cru prouver à *postériori*, et l'histoire à la main, que rien n'empêche les disciples du Prophète de marcher pour tout le reste d'un pas égal avec les nations les plus avancées du monde.

Il est vrai que nous avons vu les lettres fleurir sous les Arabes; et cette considération fait le sujet de trois nouveaux mémoires de M. Zambelli, à qui elle paraît être une preuve incontestable que la civilisation et la culture intellectuelle ne sont nullement incompatibles avec l'Islamisme. Mais M. Weil lui rappelle avec raison que ce dévelop-

pement qu'on remarqua chez les Abbasides à Bagdad et chez les Oméïjades en Espagne, n'a pas été spontané, mais qu'il leur fut communiqué par le contact de la civilisation persane et grecque, lorsque les Abbasides attaquèrent avec des troupes persanes les Oméïjades de la Syrie, qui étaient entourés d'Arabes, et qu'ils inculquèrent chez les Arabes la science des Perses; en même temps ils leur traduisaient des traités philosophiques de la Grèce, pour les éclairer dans leurs querelles dogmatiques; et la plupart des traductions arabes des auteurs classiques, soit grecs, soit latins, ont passé dans leur langue de seconde main, et de traductions du Persan.

Il résulte de ces observations, que quand même les Turcs seraient très-propres à cultiver les lettres et les sciences, ils ne pourront jamais faire un pas en avant dans le droit public, sans se heurter à leur culte, et que le Sultan qui prendrait l'initiative de réformes comme celles qu'on espère faire aujourd'hui accepter sérieusement à la Turquie, outrepasserait ses pouvoirs légitimes, serait réputé hérétique auprès de son peuple, verrait son trône ébranlé par sa base, et la parole du prophète toujours suspendue sur sa tête comme l'épée de Damoclès. Ses sujets seraient appelés par le Coran même à se révolter contre son autorité, et ne cesseraient de considérer ces réformes comme une injure à leur culte, et de vouloir les fouler aux pieds, que lorsqu'ils auraient cessé de croire au Coran.

A.

Notice sur les Finances de la Grèce de 1833 à 1843. (*)

—oooo—

II.

La Régence et le Roi Othon arrivèrent en Grèce vers la fin de Janvier de l'année 1833.

Le Trésor public était vide. L'Etat était surchargé d'une dette extérieure de 2,300,000 Livres Sterling environ, et d'une dette intérieure non encore liquidée. Une des premières mesures de la Régence fut de renvoyer toutes les réclamations des créanciers de l'Etat aux mesures générales à prendre pour la liquidation des anciennes dettes.

On sait qu'à la conférence de Londres, on avait stipulé que la Grèce, pour faire face à ses premiers besoins, négocierait un emprunt de soixante millions de francs, garanti par les trois puissances, la France, l'Angleterre et la Russie. La Grèce dut payer à la S. Porte, pour indemnité de l'Eubée et d'une partie de la Phthiotide, environ douze millions. Enfin, il fut aussi stipulé, que la nouvelle Régence serait accompagnée d'un corps de troupes de trois mille hommes levés à l'étranger, pour servir de noyau à une armée nationale.

La formation de ce corps ayant éprouvé quelque retard, la Régence, avant son départ de Munich, obtint, par un traité avec le Roi de Bavière, que ce Souverain enverrait en Grèce une brigade de ses propres troupes,

(*) Voir livraison du 10|22 Novembre 1854.

qui serait relevée par le corps de volontaires qu'on était en train de former en Allemagne.

On voit que la Régence, en débarquant à Nauplie, avait d'un côté à sa disposition les fonds de l'emprunt, dont les deux tiers avaient déjà été réalisés, et de l'autre des charges assez importantes, outre celles que devait entraîner l'organisation du pays.

Abordons maintenant l'examen des ressources que le gouvernement Grec eut à sa disposition pendant la période des onze années qui nous occupe, et l'emploi qui en fut fait.

DES RECETTES.

Comme les recettes de cette période proviennent de deux sources différentes, et qu'une partie forme le revenu des divers impôts et droits, tandis que l'autre est le produit des emprunts contractés à l'étranger, nous les diviserons, dans cet exposé, en recettes intérieures, que nous classerons par exercice, et par gestion, et en recettes extérieures.

Les droits constatés des recettes intérieures se sont élevés, pendant la période des onze années, à	dr. 159,103,424.23
Recouvrements opérés jusqu'au 31 Décembre 1843.	» 138,412,648.94
Reste à recouvrer	» 20,690,775,29

Le tableau suivant indique, par Exercice, les droits constatés, les recouvrements opérés, et les restes à recouvrer au 31 Décembre 1843.

Années	Droits constatés	Recouvrements opérés	Restes à recouvrer
1833	8,084,142 92	7,950,383 62	133,759 30
1834	10,889,622 20	10,393,857 57	495,764 63
1835	13,790,515 43	12,950,245 73	840,269 70
1836	14,064,527 35	13,302,857 72	761,669 63
1837	14,504,727 03	13,839,663 11	665,063 92
1838	15,160,815 41	14,573,686 95	587,128 46
1839	16,064,080 59	15,171,464 36	892,616 23
1840	17,421,279 11	15,970,539 18	1,450,739 93
1841	17,182,302 95	14,832,605 05	2,349,697 90
1842	16,998,749 75	13,192,412 54	3,806,337 21
1843	14,942,661 49	6,234,933 11	8,707,728 38
	159,103,424 23	138,412,648 94	20,690,775 29

Voici maintenant le tableau des recouvrements opérés par gestion, c'est à dire des recettes réalisées dans le cours de chaque année.

Désignation des années.	Montant des recouvrements par gestion.
1833	4,373,025 09
1834	8,877,641 70
1835	11,291,260 65
1836	11,713,763 85
1837	14,216,943 07
1838	14,282,389 36
1839	14,540,138 53
1840	15,201,117 32
1841	14,978,804 95
1842	14,424,925 72
1843	14,509,638 70
Total	138,412,648 94

Nous avons présenté le montant des recettes intérieures sous une double forme. C'est que, surtout pour l'époque qui nous occupe, un compte d'exercice ne représenterait qu'imparfaitement la situation des finances. D'après le système adopté, une grande partie des revenus publics n'était légalement réalisable que dans le courant de l'année suivante. L'impôt sur le bétail, qui s'élevait alors à presque 2,000,000 par an, n'était constaté qu'au commencement de l'année suivante. Les échéances des obligations des fermiers des dîmes et du droit d'usufruit, qui forment les deux cinquièmes du revenu public, étaient fixées en partie dans la seconde année. D'autres impôts étaient également constatés vers la fin de l'année, en sorte que la perception n'en pouvait avoir lieu que vers le commencement ou dans le cours de l'année suivante. Voici pourquoi l'administration a dû adopter cette double forme, car en définitive le compte d'exercice ne représente que la somme des droits créés au profit de l'État dans le courant d'une année, tandis que le compte de gestion peut seul représenter les opérations des recettes réalisées dans le même espace de tems. Mais de l'autre côté, nous ne pouvons méconnaître l'existence d'une somme d'arriérés, qui forme, au commencement de 1844, la plus grande partie du reste à recouvrer sur les droits constatés des onze années précédentes. Nous reconnaissons, avec M. Metaxa (*) que le recouvrement de cet arriéré prend un caractère douteux, et qu'il est dû à l'irrégularité de la perception, ou à l'incurie des préposés et au manque d'un con-

(*) Nous avons pris pour base de ce travail le rapport au Roi de M. Metaxa, ancien Ministre des Finances, sur les comptes généraux de l'Administration des Finances depuis le 20 Janvier 1833 jusqu'au 31 Decembre 1843.

trôle plus éclairé de la part des autorités supérieures. Mais ce qui paraît n'avoir pas été assez apprécié par M. Lemaitre, qui a présidé à la rédaction du rapport de M. Metaxa, c'est que, ainsi que nous le disions dans la première partie de ce travail (livr. du 10/22 Novembre 1854 pag. 197) la disproportion des droits constatés aux recettes réelles doit être en partie aussi attribuée à la concurrence effrénée qui avait constamment lieu aux enchères publiques, soit lorsqu'on donnait à bail les revenus de l'impôt foncier, soit lorsqu'on affermait divers biens nationaux ou que l'on mettait en vente des lots de terre, en vertu de la Loi de dotation. Nous sommes à même d'affirmer que des spéculateurs, prenant plusieurs années de suite à bail le revenu de l'impôt foncier et d'usufruit de diverses localités, ont fini par être complètement ruinés: que les fermiers de l'olivaie nationale d'Amphisse, et de diverses autres localités, ont offert aux enchères, par suite d'une concurrence très-passionnée, un fermage tellement disproportionné au revenu de ces biens, que le gouvernement a dû consentir tacitement à des réductions du prix du fermage. Mais c'est surtout dans les aliénations des biens publics, soit en vertu de Lois spéciales, soit en vertu de la Loi de dotation, que la proportion des arriérés aux droits constatés est vraiment exorbitante. Et c'est là, outre les effets pernicioeux de la concurrence que nous avons déjà signalée, une preuve palpable de la vérité de ce que nous disions dans la première partie de ce travail (livr du 10/12 Novembre page, 196 197 et 198) sur les vices de la Loi de dotation, et qui s'appliquent aussi aux ventes de biens nationaux en vertu de la Loi sur les Biens périssables. La moyenne des arriérés est de 49 à 57 p 0/0 sur les droits constatés.

Tous les efforts de l'administration, toutes les rigueurs de la Loi de contrainte ont été infructueuses contre cette classe de débiteurs qui, obligés à des avances pour la culture de leurs nouvelles propriétés, se trouvaient dans l'impossibilité de servir en même temps les intérêts et l'amortissement du prix d'achat de ces propriétés. Qu'on nous permette d'entrer ici dans quelques explications, pour compléter les observations que nous avons déjà présentées dans la première partie de ce travail au sujet de la Loi de dotation.

La plupart de ceux qui ont acheté des Biens nationaux, y ont fait des plantations de muriers, d'oliviers et surtout de vignobles de raisins de Corinthe. Personne ne contestera l'immense avantage de ce genre de culture. Mais, tandis que le laboureur n'a besoin que d'une charrue et d'un peu de semence pour obtenir sa récolte au bout de l'année, celui qui entreprend une plantation est soumis à des frais de culture plus considérables, et surtout obligé d'attendre plusieurs années pour voir fructifier sa propriété. Il est donc tout naturel qu'en Grèce, où les capitaux étaient très rares, surtout à l'époque qui nous occupe, ceux qui ont obtenu des terres en dotation, aient du différer l'accomplissement de leurs obligations envers l'Etat pour suffire aux frais de culture. Néanmoins, des terrains incultes ont été transformés en propriétés de grande valeur, et, en fin de compte, l'Etat y a profité par la plus-value des ces terres, dont les propriétaires ont été rendus plus solvables. Mais ceci prouve encore que le vice principal de la Loi de dotation consiste dans l'obligation imposée aux dotés de servir, dès la première année, des annuités en argent, tandis que la

mise en valeur du terrain acheté, par des plantations, leur impose des charges audessus de leurs forces. Voici pourquoi très-peu de personnes ont profité des dispositions de cette Loi qui a échoué. Il aurait été de l'intérêt bien entendu du pays d'encourager et de faciliter autant que possible les plantations; elles auraient créé une véritable richesse agricole pour le pays, à la quelle son climat privilégié le rend propre. La loi de dotation a eu un effet contraire. Elle force le doté à produire vite pour pouvoir s'acquitter, et les plantations ne produisent pas vite. Elle devait nécessairement échouer.

Le reste à recouvrer sur les droits constatés des onze années au 31 Décembre 1843 de dr. 20,690,774.29 doit être classé, d'abord en rentrées en retard de l'année 1843 (nous avons vu plus haut comment les recettes d'une année ne sont réalisées en grande partie que dans le courant de l'année suivante) montant à

dr. 8,707,728.38

et en arriéré des années précédentes de

» 11,983,046.91

Ainsi, ce dernier chiffre forme, au 31 Décembre 1853, le véritable arriéré des recettes des dix exercices de 1833—1842.

Le tableau suivant indique, par chapitre et article du Budget, le montant des droits constatés et des arriérés.

Désignation des articles.	Total des 10 exercices, de 1833 à 1842.		
	Droits constatés.	arriérés.	Proportion des arriérés avec les droits constatés.
<i>Impôts directs.</i>			
Dime et Droit de culture	63,909,220 78	6,575,952 03	10 p o/o
Droit de 3 p o/o sur les dota- tions (1836)	263,523 28	143,194 91	58 »
Impôt sur le bétail	17,302,925 99	624,977 25	4 »
Impôt sur les professions (1836)	1,640,771 04	347,800 73	21 »
Impôt sur les loyers (1836)	1,121,875 58	361,271 29	32 »
<i>Impôts indirects</i>			
Douanes	26,633,515 25	236,536 87	1 p o/o
Timbre (1836)	5,428,753 19	»	»
Droits divers	2,892,827 31	16,568 50	1 p 2 p o/o
<i>Établissements publics,</i>			
Monnaie	756,830 07	»	»
Poste	147,175 53	»	»
Imprimerie Royale	560,259 74	168,614 01	30 p o/o
<i>Revenus du domaine public.</i>			
Mines	1,037,202 27	»	»
Cours d'eau	1,853 42	»	»
Eaux Thermales	11,255 —	»	»
Salines	4,250,722 61	»	»
Pêcheries	1,055,177 33	75,950 41	7 p o/o
Forêts	1,320,688 33	18,431 96	1 »
Olivaies	1,817,201 83	693,031 71	38 »
Vignes et raisins de Corinthe	423,859 64	80,603 31	19 »
Jardins et autres propriétés	1,603,404 07	301,699 85	19 »
Bâtimens et usines	777,098 16	73,760 19	9 »
Locations antérieures à 1833	36,959 80	»	»
<i>Aliénations du Domaine public.</i>			
Aliénations antérieures à 1833	348,481 63	159,078 53	46 p o/o
Aliénations en vertu de lois spéciales	104,823 23	15,220 98	15 »
Aliénations d'après la loi de dotation	3,154,239 43	1,530,828 22	49 »
Aliénations d'après la loi sur les biens périssables à reporter	485,007 28	276,644 21	57 »
	137,085,651 79	11,700,211 96	

Désignation des articles	Total des 10 exercices, de 1833 à 1842.		
	Droits constatés.	arriérés.	Proportion des arriérés avec les droits constatés.
Report	137,085,651 79	11,700,211 96	
<i>Recettes Ecclésiastiques.</i>			
	2,168,063 82		
<i>Produits divers.</i>			
Intérêts	1,504,938 07		»
Produits accidentels	294,864 20	66,223 60	17 p o/o
Arriérés antérieurs à 1833	307,544 50	»	»
Remboursements d'avances pour frais de Justice	298,212 39	195,110 72	65 p o/o
Revenu des biens adjudés à l'Etat	30,628 38	15,127 62	50
Produit de la revente	370 »	»	»
Dividende des actions de la Banque	10,337 66	»	»
Recettes diverses	383,559 23	3,414 12	1 p o/o
Reversements de deniers	1,976,409 88	2,958 89	»
	144,160,578 92	11,983,046 91	

Les Recettes des onze années ont suivi une marche ascendante jusqu'en 1840, et ceci s'explique par l'accroissement de la production, l'établissement de nouveaux impôts, et les prix avantageux des produits agricoles du pays. Mais les droits constatés, qui se soutiennent à peu près au même niveau en 1841 et 1842, s'abaissent de plus de 2 millions en 1843. Cette diminution porte presque exclusivement sur l'impôt foncier et d'usufruit, dont les droits constatés, de dr. 7,629,521.3 en 1840, sont tombés, en 1843, à dr. 5,439,599.23. Elle est due principalement à la baisse énorme du prix des céréales, et

à la dépréciation subite et prodigieuse du prix des raisins de Corinthe.

Les recettes intérieures, réalisées jusqu'au 31 Décembre 1843, se sont élevées, ainsi que nous l'avons dit plus haut, à dr. 138,412,648.94

Les recettes extérieures se composent

1° des émissions d'obligations de l'emprunt de 60 millions opéré de 1833 à 1842 dr. 58,912,798.15

2° de l'emprunt de Bavière dans les exercices

1835, 1836 et 1837 dr. 4,658,186.14

3° des avances de la

France, affectées au

service des obligations

de sa garantie. dr. 3,085,098.24

66,656,082.56

Ainsi la somme de Dr. 205,068,731.50 forme le total des ressources dont l'État eut à disposer depuis le 20 Janvier 1833 jusqu'au 31 Décembre 1853.

DES DÉPENSES.

Les dépenses ont été également classées dans le rapport de M. Metaxa, en dépenses intérieures et en dépenses extérieures.

Dans la première catégorie on a compris toutes les dépenses en général, sans excepter celles occasionnées pour le transport des troupes bavaroises et du corps de volontaires et leur entretien. Les secondes ne comprennent que le service des emprunts et l'indemnité payée à la S. Porte.

Les dépenses intérieures se sont élevées pendant les

onze années, à dr. 152,627,336.33 suivant le tableau ci-après.

Années	Montant des dépenses intérieures par	
	exercice	gestion
1833	12,982,693 03	11,794,633 33
1834	16,370,883 63	16,025,472 09
1835	14,408,169 72	14,935,072 80
1836	14,674,099 90	13,410,149 55
1837	16,551,199 08	16,599,749 04
1838	13,329,331 02	14,026,032 84
1839	13,564,927 13	13,421,478 »
1840	13,232,725 97	13,570,246 62
1841	13,086,264 02	13,069,140 62
1842	13,649,491 84	13,085,918 91
1843	10,777,550 97	12,719,442 53
	<u>152,627,336 33</u>	<u>152,627,336 33</u>

Leur distribution par service se résume ainsi qu'il suit :

1. Liste civile	10,418,607.66
2. Régence	1,397,654.27
3. Conseil d'État	1,650,670.14
4. Dette intérieure	632,322.35
5. Pensions	3,652,517.33
6. Ministère de la maison du Roi et des affaires étrangères	4,162,127.49
7. Minist. de la Justice	6,586,373.08
8. » de l'Intérieur	10,562,988.95
9. » de la Guerre	67,344,044.82
10. » de la Marine	18,904,487.29
11. » des Cultes et de l'Instruction publique	6,112,131.07
12. Minist. des Finances	4,146,036.05

117,818,188.75

à reporter

135,569,960.50

report	135,569,960.50
13. Frais de Régie et d'administration	12,377,483.54
14. Dépenses diverses	4,679,892.29
Total général	152,627,336.33

Les dépenses extérieures, c'est à dire les paiemens effectués à l'extérieur pour les dettes de l'État tant envers les gouvernemens, qu'envers les particuliers, se sont élevées ainsi qu'il suit :

Emprunt des 60 millions.

Intérêts	dr. 24,031,863.78
amortissement	» 4,747,469.96
commission	» 284,399.21
intérêts d'avances	
et frais divers	» 110,365. 5
	dr. 29,174,098

Emprunt de Bavière.

Intérêts	dr. 1,075,842.10
amortissement	» 1,673,999.97
commission	» 59,234.96
	» 2,809,077.03

Anciennes dettes.

Remboursement	
à la Russie	dr. 1,208,319.46
» » France	» 372,666.66
» » M. Eynard	» 276,771.91
Amortissement de l'ancien emprunt de Londres	» 381,201.12
	dr. 2,238,559.15
à reporter	34,221,734.18

report	dr. 34,221,731.18
Indemnité à la Turquie	» 12,531,164.51
à quoi il faut ajouter les commissions et autres dépenses qui ont été payées à Munich pour l'emprunt de 60 millions et qui se composent comme il suit.	
Commission à M. d'Eichthal	dr. 1,360,879.40
intérêts des avances faites à la Régence	» 267,436.44
frais d'assurance et de transport des fonds, confection des obligations etc.	» 335,935.39
	dr. 1,964,251.73
Total	» 48,717,150.45

Les dépenses intérieures se sont élevées comme nous l'avons vu plus haut à

dr. 152,627,336.33

Les dépenses extérieures comme ci-dessus à

» 48,717,150.45

» 201,344,486.78

Le montant général des recettes est de » 205,068,731.50
id id » dépenses » 201,344,486.78

D'où résulte, au 31 Décembre, 1843,
un excédent de

Dr. 3,724,244.72

(La fin prochainement.)

La politique de la Prusse dans la question d'Orient.

—o—o—o—

Nous croyons devoir reproduire ici un article inséré dans la Gazette d'Augsbourg du 29 janvier, sur la manière dont la Prusse envisage la situation actuelle de la question d'Orient. Il a été écrit en réponse à plusieurs articles publiés précédemment par le même journal pour expliquer et justifier la politique autrichienne.

Ce qui nous a surtout frappé dans ce travail, ce sont les intentions qui y sont attribuées aux hommes d'État de la Prusse relativement à la Grèce et aux chrétiens d'Orient en général. Nous connaissons de longue date combien ces intentions étaient bienveillantes ; mais elles n'ont jamais été formulées aussi nettement et aussi catégoriquement, que dans les pages qu'on va lire.

Au milieu des épreuves par lesquelles nous passons, il est consolant pour nous de songer qu'il existe encore en Europe un empire puissant dont la pensée politique sympathise avec nos vœux les plus chers, et qui croit qu'il y a autre chose à faire en Orient que de verser un sang précieux pour la conservation d'un fantôme.

Voici l'article de la Gazette d'Augsbourg.

«L'Autriche avait cru pouvoir faire violence à la Russie au moyen d'une grande coalition européenne, et attirer la Prusse par la force des choses dans la triple alliance. Quel fut le résultat de cette politique, d'abord quant à la Russie ? Le 29 novembre, celle-ci avait fait connaître

officiellement à Vienne qu'elle acceptait sans restriction les quatre garanties, engagement qu'elle renouvela le 7 janvier, en dépit ou à la suite du traité conclu le 2 décembre. Quoiqu'on ne soit pas encore allé jusqu'à l'interprétation de l'objet spécial des négociations, ou jusqu'à l'acceptation de cette interprétation, la Russie n'en a pas moins admis une base d'interprétation, qui comprend tout ce que l'Autriche pouvait attendre de la Russie pour soi-même et pour les intérêts allemands. L'Autriche avait donc raison de se contenter de ce résultat et de le prendre pour base de sa politique, si, bien entendu, elle se proposait d'en réclamer l'acceptation d'un côté comme de l'autre. Celui-là seul en effet peut se flatter d'avoir obtenu un résultat, qui entend en assurer la réalisation. Or, à la question si la Russie est sincère dans ses concessions, et si, après avoir admis certains principes, elle en accepterait aussi les conséquences, on en peut opposer une autre, à savoir si les puissances occidentales sont sincères quant aux conséquences qu'elles veulent tirer de leurs principes. Qui a vu dans la révision du traité de 1841, dès le mois d'août 1854, une limitation du nombre des vaisseaux de guerre ? Qui pensait que la révision de ce traité impliquait nécessairement la destruction de Sébastopol ? A-t-on jamais fait la moindre insinuation de ce genre à telle puissance allemande que ce soit ? Mais notre contradicteur dit que l'explication de la troisième garantie dépend avant tout des faits à venir, qu'elle devra être donnée par les généraux, non par la diplomatie. A cela nous répondrons que, si telle est l'opinion de l'Autriche, l'Autriche devrait, à l'occasion de cette garantie, déclarer la guerre à la Russie, et prendre part à l'expédition dirigée contre

Sébastopol et contre la flotte russe ; elle dégagerait par là la Russie de ses autres concessions, et en appellerait à la guerre, au lieu de s'en tenir à sa propre interprétation et à une position qui lui soit propre vis-à-vis des puissances occidentales ; elle se jetterait dans le courant des faits incalculables. Mais il est parfaitement hors de mise d'arguer ici de l'exemple de traités de paix qui avaient été conclus sous l'influence d'événements militaires accomplis durant un espace de plusieurs années. L'Autriche n'est pas encore en guerre avec la Russie ; elle n'a même plus de sujet de guerre depuis l'acceptation des quatre garanties par la Russie, puisqu'elle déclare laisser aux faits, à ces faits auxquels elle n'a pris jusqu'à présent aucune part, de décider s'il y aura réduction de la marine militaire dans la mer Noire ou si Sébastopol sera détruit. Les négociations de paix, celles qui ont amené le traité de Westphalie, comme la plupart des autres transactions de cette nature diffèrent essentiellement des traités offensifs et défensifs, en ce qu'elles ne peuvent poser rien de précis et de définitif avant que la guerre n'ait atteint un but. Leur objet c'est la paix ; l'objet du traité du 2 décembre, c'est au contraire une éventualité de guerre : la comparaison n'est pas possible. Ce traité ne peut avoir de sens et de sujet que si l'Autriche y ajoute et fait valoir son sens et sa manière de voir à elle, en déployant son front de bataille de deux côtés, de quelque part qu'on veuille lui imposer par des faits une interprétation qui s'écarterait de sa manière de voir originaire. Ce n'est qu'alors, que, quelle que soit la direction vers laquelle se sera déployé l'aigle à double tête de l'empereur François-Joseph, quelle que soit la position qu'aura

prise l'Autriche, le doute ne serait plus permis sur la question de savoir, « si l'intention de conserver l'équilibre » européen n'a été mise en avant que pour voiler une évolution dans les rapports internationaux de l'Europe. » Ces termes de la note prussienne du 5 janvier nous ramènent vers l'autre côté de la question, celui des intérêts allemands, et nous obligent à dire ici quelques mots sur la méfiance que les procédés autrichiens firent naître en Prusse et dans plusieurs des états les plus considérables de l'Allemagne. C'est là aussi un fait, et un fait tellement grave, qu'il est du devoir de tout allemand de faire de son mieux pour éviter une rupture entre les états allemands. »

« Avant que la Prusse n'eût signé avec l'Autriche l'article additionnel du 26 novembre 1854 et qu'elle ne l'eût soumis, en commun avec elle, à la confédération, l'Autriche avait donné les assurances les plus positives qu'elle se contenterait de l'acceptation de la part de la Russie des quatre garanties comme base d'une paix solide. Il y eut même des explications personnelles, qui semblèrent laisser entrevoir un changement décisif de la politique autrichienne dans le cas où les puissances occidentales, cette acceptation une fois obtenue, ne se seraient pas tenues pour satisfaites. Cette déférence de la Prusse aux intérêts allemands était d'autant plus méritoire, que depuis plus d'un an les vues intimes et personnelles des hommes qui dirigent la politique prussienne, relativement à la question d'Orient et à sa dernière solution, différaient essentiellement des intentions qui prévalaient en Autriche. En Prusse on était porté à appuyer, à agrandir, à relever de toute manière le royaume grec ; en Prusse on sentait le besoin de garantir à la population chrétienne de la Turquie une

position indépendante, ou au moins de lui assurer un avenir dont il pût sortir un grand état chrétien ou bien une grande confédération Serbo-grecque, en opposition aux intentions précédentes de l'empereur Nicolas sur le démembrement de la Turquie en un grand nombre de petites principautés relevant de la protection russe. En Autriche on ne voulait pas entendre parler de cette idée ou de cette combinaison des hommes d'État de la Prusse. Les hommes politiques de l'Autriche voulaient tout aussi peu que la Russie voir s'élever en Turquie un voisin chrétien puissant et indépendant. La seule différence qu'il y eut entre la politique antérieure et les traditions de la Russie et de l'Autriche, c'était que la première, dans l'intérêt de son influence, avait eu soin de stipuler, à chacun de ses traités de paix, pour les libertés des principautés danubiennes, des Serbes, des Grecs et des chrétiens grecs de la Turquie, tandis que l'Autriche, par des raisons de légitimité et d'autres considérations, avait abandonné les chrétiens de ces contrées à leur triste sort, n'ayant jamais voulu (du moins depuis les temps de Joseph II) imiter la politique russe. Il était naturel que cette politique de l'Autriche repugnât à tout cœur honnête en Allemagne, qu'elle fit naître beaucoup des défiances contre elle, et qu'on finit par se demander si l'Autriche ne poursuivait pas encore des intérêts particuliers dans la présente question d'Orient. Cette question elle-même avait pris une tournure présentant des points de vue aussi nombreux que variés. L'abolition du protectorat unique de la Russie dans les principautés danubiennes, et la libre navigation sur le Danube jusqu'à la mer Noire, étaient des intérêts autrichiens et allemands; la révision du traité des Darda-

nelles était un intérêt anglais ou si l'on veut européen; par contre, l'amélioration du sort des chrétiens était un intérêt général du monde civilisé en même temps qu'un intérêt politique d'un ordre supérieur pour l'avenir de la population Serbo-slave et grecque. Sur ce dernier point surtout, une entente devait avoir lieu d'un côté entre l'Autriche et la Russie, de l'autre entre l'Autriche et la France, ces trois pays ayant par les traités le droit de veiller à la protection des chrétiens.»

«Lorsque les quatre garanties communiquées par la note autrichienne du 8 août à la Russie, furent repoussées par cette dernière, la dépêche-circulaire autrichienne du 14 septembre représenta aux cours allemandes la situation en ces termes: «Nous n'avons pris aucun engagement d'amener une décision finale par une active coopération contre la Russie, mais nous devons rester armés et complètement libres dans nos résolutions, afin de pouvoir sauvegarder nos intérêts si importants, dans toutes les éventualités de la guerre et plus tard dans les négociations qui auront lieu pour le rétablissement de la paix. Si l'Autriche ne prend pas de part active à la guerre contre la Russie et notamment ne franchit pas la frontière russe, la Prussene peut voir dans une attaque de la Russie contre le territoire autrichien, qu'un préjudice fait à son propre territoire et aux intérêts allemands et ne peut qu'appuyer l'Autriche de toutes ses forces. La Prusse nous a de plus exprimé la conviction que dans ce cas, les autres princes de l'Allemagne ne reculeront également devant aucun sacrifice pour détourner les dangers qui auraient menacé un membre de la confédération et avec lui l'Allemagne entière. Nous en avons, nous aussi, la ferme persuasion et

« nous espérons que la décision qui va être prise à Franc-
 » fort répondra dûment à cette confiance. Si la confédéra-
 » tions nous donne par son arrêt un gage de son assistance,
 » alors, mais seulement alors, nous nous sentirions, comme
 » membre de la confédération allemande et comme puis-
 » sance contractante de la convention du 20 Avril, tran-
 » quillisés, du moins pour l'avenir, lors même que la Diète
 » ne procéderait point immédiatement à des mesures mili-
 » taires plus précises. »

« La Prusse et l'Allemagne accordèrent à l'Autriche le
 gage qu'elle réclamait. A peu près en même temps, cette
 dernière déclarait à Saint-Petersbourg (note du 12 sep-
 tembre) qu'elle faisait les plus grands efforts pour amener
 les puissances occidentales à poser ces points de la paix
 qui donneraient à la Russie l'occasion et les plus larges
 moyens de s'expliquer et de faire valoir ses intérêts en
 Turquie, en commun avec les autres grandes puissances.
 « Il résulte de tout ceci que ces 4 points que la Russie
 » rejette aujourd'hui si catégoriquement, ne renferment,
 » ni dans leur pensée, ni dans la forme où ils furent pré-
 » sentés, rien qui dût blesser ou surprendre cette cour,
 » puisque celle-ci avait déjà antérieurement adhéré aux
 » principes du protocole du 9 avril, dont ils ne sont que le
 » corollaire, et qu'elle ne pouvait guère se dissimuler que
 » la paix devrait être obtenue moyennant quelque sacrifice
 » porté aux intérêts généraux de l'Europe : » tels étaient les
 propres termes de la réponse donnée de Vienne au rejet rus-
 se, le 12 septembre. Le cabinet de Saint-Petersbourg aurait
 donné un sens exagéré, ou même aurait reproduit en par-
 tie inexactement les explications publiées par le ministère
 français dans le Moniteur. « Mais, ajoutait encore la ré-

»ponse autrichienne, nous ne saurions attribuer à ces
 » conditions la portée que la Russie y attache, et qui lui
 » fait envisager leur acceptation comme incompatible avec
 » son honneur et ses intérêts. »

« On se demandait déjà par conséquent, et ceci non-seule-
 ment pour la Russie, mais pour les puissances allemandes
 elles-mêmes, comment le cabinet de Vienne entendait l'ex-
 écution des quatre points dans leurs détails, et les
 cabinets allemands désiraient naturellement être édifiés à
 cet égard, soit à Vienne, soit à la Diète. Nous mêmes nous
 avons indiqué dès le 29 septembre dans la gazette d'Aug-
 sbourg la nécessité d'une entente à ce sujet. En attendant
 la Prusse prit l'engagement moral d'appuyer à Saint-Pé-
 tersbourg les quatre garanties; les négociations furent
 continuées, et l'Autriche déclara expressément qu'elle n'a-
 vait maintenu le quatrième point si indécis et si dilatable
 que « pour donner à la Russie les moyens de faire pen-
 » dant les négociations des propositions praticables et exé-
 » cutables. On savait à Saint-Petersbourg que l'abandon
 » du protectorat des principautés et la liberté de la naviga-
 » tion du Danube étaient des points sur lesquels l'Autriche
 » ne pouvait pas céder, mais quant aux autres points,
 » ils ont été à dessein posés de manière que la Russie pût
 » facilement faire valoir certaines formes et certains droits. »

« A la suite des négociations prussiennes, la Russie déclara
 d'abord à Berlin qu'elle voulait bien accepter les quatre
 points comme base des négociations, mais elle accom-
 pagna cette acceptation d'explications et de motifs qui
 firent que la Prusse a dû déclarer n'en être point satis-
 faite. Elle se décida même alors à signer définitivement
 l'article additionnel du 26 novembre, après que l'Autriche

lui eût donné des assurances positives qu'elle ne s'écarterait pas de cette base, dans le cas où la Russie l'accepterait. Le 29 novembre la Russie déclarait en effet qu'elle acceptait sans restriction les quatre garanties comme préliminaires de paix. L'Autriche, tout en se montrant satisfaite de cette déclaration, signa le 2 décembre le traité de la triple alliance.

« On craignit alors que cette démarche n'amènât une rupture ou une suspension des déterminations que la Diète était justement à cette époque en train de prendre relativement à l'article additionnel. Cependant la Prusse n'empêcha pas le vote. L'Allemagne toute entière se plaça, depuis le 9 décembre, derrière l'Autriche pour la défense des déclarations autrichiennes, si elles avaient franchement en vue de ne point provoquer une guerre avec la Russie et de se tenir satisfaites des garanties susmentionnées. Lorsqu'on connut le texte fort peu précis du traité de décembre, on se demanda dans les cabinets allemands quelle en pouvait être l'interprétation. La Prusse refusa d'y accéder, parcequ'elle ne pouvait admettre la portée des dispositions de l'article 1 et qu'elle se sentait complètement tranquillisée, du moins pour le moment, par l'acceptation russe du 29 novembre. Cette acceptation fut réitérée purement et simplement à Vienne, le 7 janvier, par le prince Gortschakoff, d'après les instructions qu'il en avait reçues de Saint-Petersbourg par rapport aux principes spécialement précisés, dont devaient ressortir les détails interprétatifs des quatre points. L'Autriche cependant ne croyait pas pouvoir se contenter de cette première déclaration russe. Quoiqu'on eût donné à Vienne, peu après le 29 novembre, des assurances qu'on avait

maintenant de solides espérances de paix, une dépêche autrichienne arrivait à Berlin le 24 décembre, demandant la mobilisation de 200,000 hommes de troupes prussiennes, pour les opposer aux forces imposantes que la Russie concentrait sur ses frontières orientales. « Il ne peut plus y avoir de doutes, disait la note autrichienne, sur la nécessité pressante de cette mobilisation, si l'on ne pouvait obtenir dans un prochain délai et notamment avant la fin du mois, l'espoir positif du rétablissement de la paix générale. » Cet espoir positif ne pouvait cependant pas être donné autrement que par l'interprétation des quatre garanties que l'Autriche elle-même, d'accord avec les puissances occidentales, avait proposées à la Russie. On avait même accordé au prince Gortschakoff, pour l'acceptation de ce programme, un délai plus long qu'il n'en a eu besoin ; on se rappelle qu'il fut fixé au 14 janvier. La Prusse refusa par conséquent la mobilisation, par sa dépêche du 5 janvier, et déclara qu'après avoir envisagé sans présomption la situation générale des choses, elle ne pourrait en venir à croire, sans faire violence à sa conviction, que la Russie, si elle n'était pas attaquée, passerait néanmoins à l'offensive. »

« La Russie avait accepté sans réserve les quatre points, tels qu'ils lui avaient été proposés. Cette acceptation, elle ne la retira point après la conclusion du traité de 2 décembre, elle l'appuya au contraire en expédiant au prince Gortschakoff de larges pleins pouvoirs. Il y eut même une conférence officieuse pour la fixation plus précise des quatre points. Nous n'en connaissons point le résultat, mais précisément parce que nous ne le connaissons pas et aussi long-temps que nous ne le connaissons pas, nous nous croyons impé-

rieusement obligés de nous borner aux dispositions fort simples et fort claires de notre traité, de ne pas élargir le cercle de nos obligations sans savoir nettement à quoi nous nous obligeons, et, notamment quant aux prestations militaires, de nous en tenir strictement à la pensée fondamentale et dominante du traité d'avril, qui se retrouve exprimée de nouveau à la fin de la convention militaire, et qui désigne que le seul but dans lequel le secours mutuel a été stipulé, c'est la *défense contre une attaque.*»

« Il est clair que si c'était déjà une faute de la politique autrichienne de ne pas avoir eu soin de formuler nettement l'interprétation des quatre points dans le traité de décembre, c'en était une encore plus grande que de vouloir d'un côté exclure la Prusse des négociations de paix, et de l'autre réclamer son assistance militaire. L'Autriche d'ailleurs a déjà admis à plusieurs reprises que ces points ressortaient nécessairement des protocoles de Vienne, auxquels la Prusse avait pris part. C'est de ces actes antérieurs qu'ils ont passé dans le traité de décembre. Cependant, malgré l'acceptation russe, l'Autriche réitère le 14 janvier, pour la seconde fois, sa demande de mobilisation auprès des cabinets allemands, et déclare vouloir soumettre l'affaire à la Diète, même sans la Prusse. M. de Manteuffel a déclaré au contraire, aussi bien à Vienne qu'à Berlin, que la Prusse est fermement décidée à ne pas donner suite à cette demande. Plusieurs des états du milieu l'ont également rejetée et n'ont fait espérer leur coopération qu'à la seule condition que la demande sera appuyée par la Prusse, conjointement avec l'Autriche. Celle-ci pourtant, dans une note du 14 janvier, envisageant les éventualités de l'avenir, ne se borne pas à parler d'une garantie du territoire

allemand, mais donne à entendre sans façon, qu'il y aura même lieu à partage *de conquêtes futures.* Qu'on se demande si tout cela peut servir bien efficacement les intérêts de la paix.»

La tolérance en Turquie.

—0000—

Dans une correspondance de Trébisonde, insérée dans la Gazette d'Augshourg (N^o 29 pag. 455—56) nous lisons entr'autres ce qui suit:

« A cette démoralisation des Musulmans, il faut ajouter le mécontentement général qu'a excité parmi eux le nouvel Edit sur le serment des rayas, et le renouvellement des firmans qui accordent à ceux-ci quelques droits d'égalité devant la Loi etc. Il est vrai que personne ne s'imagine qu'on puisse songer sérieusement à mettre à exécution de pareilles mesures; ici, par exemple, contre l'habitude suivie généralement pour toutes les mesures prises par le gouvernement, tous ces firmans n'ont pas seulement été lus dans les mosquées, et l'on se dit même tout bas, que les autorités auraient reçu à ce sujet des instructions secrètes de Constantinople. Mais on considère ces firmans comme des concessions arrachées au Sultan par les Firengi infidèles, et comme une preuve de la pression qu'ils exercent sur lui. Or, il s'ensuit tout naturellement qu'un gouvernement qui n'ose pas résister à de pareilles prétensions, et que les autorités locales qui recoivent timidement, quoique avec répugnance, de semblables communications sans se prononcer ouvertement contre-elles et même s'y opposer, s'attirent le mépris des fidèles; le peuple se dispose à la révolte contre l'autorité, et sa haine augmente contre les rayas. Enfin, les dispositions que fait naître cet état de choses, se traduisent chez les populations grossières et fanatiques de la Turquie Asiatique, (dont il ne faut pas exclure ceux de l'Eyalet de Trébisonde) par des actes de violence et des voies de faits, et il ne se passe pas de semaine sans qu'il n'y ait ici ou aux alentours quelque cas semblable.»

Ces peu de lignes, écrites par une personne désintéressée, sont une des mille preuves de l'impossibilité de fonder quelque chose de sérieux en Turquie, avec le concours de l'élément chrétien, tant que la prépondérance restera à l'élément turc. Les rédacteurs de ce recueil n'ont jamais partagé les illusions de ceux qui, de la meilleure foi du monde, espéraient que la Turquie pourrait arriver à sa régénération par l'émancipation de ses sujets chrétiens, et leur assimilation, pour leurs droits civils et politiques, aux

sujets musulmans; c'est là une idée toute-chrétienne, mais précisément irréalisable du moment qu'il s'agirait d'en confier la réalisation à des musulmans. Il est inutile de répéter ce que nous avons déjà tant de fois dit sur l'intolérance des Osmanlis. On l'a vu: ils prennent les firmans pour des concessions illusives, ils croient que le but de leur gouvernement n'est que de donner le change aux Firenghi infidèles, et qu'aucune concession ne sera faite en réalité aux chrétiens; et néanmoins, la seule idée que le Sultan a du seindre des sentimens quelque peu bienveillans envers les rayas, les met en fureur; ils se livrent à des excès contre eux, dans un moment où les armées des Puissances Occidentales occupent Constantinople et plusieurs points de l'Empire turc, et qu'elles combattent en Crimée en leur faveur. Que ne feront-ils pas contre ces malheureux chrétiens lorsque les armées alliées ne seront plus là pour les contenir? La presse de la Turquie a beau glorifier l'esprit de tolérance des Turcs, en racontant pompeusement (voir le Journal de Constantinople du 8 Février, comme quoi un pacha d'Andrinople aurait mis entre les mains de l'archevêque grec deux jeunes chrétiens à qui des turcs avaient persuadé d'embrasser l'Islamisme. Cette infame propagande s'exerce malheureusement sur tous les points de l'Empire, et il n'y a que Rustem pacha qui s'y soit opposé. Tout en rendant hommage à la conduite de ce gouverneur, conduite d'autant plus louable, qu'elle n'a pas d'imitateurs, n'oublions pas qu'Andrinople est occupée par des troupes Alliées.

B.

Quinzaine politique du Spectateur.

—0000—

Le rayon consolateur qui avait pendant quelques instans flatté l'Europe d'un espoir de paix, paraît s'être de nouveau évanoui dans les ténèbres; ou bien il faut dire que jamais l'adage bien connu: *se vis pacem . . .* n'a été plus manifestement appliqué. En même temps que la Russie accepte les quatre points qu'on lui propose, et tels qu'on les lui propose, en même temps que l'Europe, faisant honneur à sa parole engagée, ouvre sur cette base des conférences à Vienne, l'Autriche demande à l'Alle-

magne la mobilisation de l'armée fédérale, et l'Allemagne, jalouse de montrer dans cette occasion solennelle son indépendance de l'Autriche, rattachant peut-être aussi à la proposition de celle-ci une signification à laquelle elle refuse de souscrire, se contente de se préparer à la guerre; c'est à dire que dans ces jours où l'on fait tant de bruit de la paix, l'Allemagne sent au contraire que c'est le moment d'aiguiser ses armes; mais elle ne veut pas les faire sortir de sa main, les confier à personne, ni s'engager en rien sur l'emploi qu'elle en voudrait faire, prête à les tourner du côté que son intérêt lui indiquerait. Jusqu'ici elle a vu l'Autriche s'introduire dans les principautés, s'assurer le Danube, désarmer le Piémont, et en envoyer les forces aux Antipodes. On lui a bien dit que tout cela se faisait dans un intérêt purement allemand; mais l'Allemagne est dure à convaincre; elle réfléchit bien, mais elle réfléchit long-temps; et avant d'avoir admis ce qu'on fait dans son intérêt, elle aime autant conserver sa liberté d'action.

Sur un autre point encore les pronostics ne sont pas plus à la paix. Le ministère anglais est changé; L. Aberdeen, qu'on n'accusa jamais d'aversion pour la paix, ou bien de mollesse ou d'inhabilité pour les négociations, a cédé le timon de l'état à L. Palmerston, que le pays considère comme son homme d'état le plus porté à la guerre, et le plus propre à la conduire. Une administration choisie pour sa capacité à faire la guerre, ne mettra sans doute pas son premier soin à faire la paix; et elle n'y sera pas non plus forcée par la puissance qui s'est posée en médiatrice, et qui, nous le craignons bien, ne voudra pas continuer ce rôle à tout prix, et en ris-

quant de perdre les avantages qu'elle a gagnés jusqu'ici, soit pour elle-même, soit pour l'Allemagne entière.

La continuation de la guerre nous paraît donc plus que probable; la paix ne se fera, croyons-nous, que lorsqu'elle sera devenue inévitable à l'un des deux partis, ou lorsqu'elle pourra être honorable pour tous les deux, lorsque, par exemple, d'un côté les puissances occidentales se seront donné la satisfaction d'avoir réduit Sévastopole, en même temps que la Russie pourra se vanter d'avoir repoussé leurs efforts à Cronstadt, et d'avoir tenu en échec, pendant plusieurs mois, les forces réunies des deux plus grandes puissances de l'Europe, devant une de ses forteresses, que, dans les rapports officiels, et dans les premiers transports de l'enthousiasme, on se promettait de réduire en trois jours.

Nous concevons très-bien l'impossibilité de terminer une telle guerre, une fois qu'elle est commencée, avant que l'honneur ne soit, autant que possible, satisfait des deux côtés. Il est indispensable qu'elle continue, quoique l'Europe n'ait rien à y gagner; elle en sortira avec quelques meurtrissures de plus, et c'est tout. Que la France et l'Angleterre y perdent, s'il est possible de le supposer, leur armée et leur flotte, on connaît leurs immenses ressources; en moins d'un an elles auront réparé leurs pertes, elles auront une autre flotte et une autre armée. Ce sera un malheur qu'elles auront subi, mais dont leur position en Europe ne se sera nullement ressentie. Que la Russie perde Sévastopole et les vaisseaux qu'elle y abrite, ce serait une disgrâce pour elle, mais non pas un coup irréparable; surtout ce n'en serait pas un qui fit qu'elle cessât d'être redoutable à la Turquie, et,

si tant est qu'elle veuille s'enrichir aux dépens de celle-ci, dangereuse pour l'équilibre de monde. De quelque côté que penche la balance dans cette guerre, elle n'amènera jamais une révolution assez radicale en Europe, pour en changer les conditions actuelles, et la position relative de ses principaux états.

Quant aux chrétiens de l'Orient enfin, dont l'intérêt est surtout celui qui nous préoccupe, la continuation de la guerre, nous l'avons déjà dit, doit leur être un sujet de regrets, en même temps qu'elle peut ne pas être pour eux sans certains avantages. Leurs regrets doivent naître de ce que l'issue de cette guerre étant devenue pour les partis belligérants un point d'honneur, l'Europe perd graduellement de vue sa cause déterminante, et que dans la tournure qu'a prise en dernier lieu la question d'Orient, on peut dire qu'il n'y est question de rien moins que de l'Orient. Vaincre la Russie, l'humilier, s'il se peut, aux yeux du monde, réduire sa prépondérance en Europe, et par conséquent en Asie, tel est aujourd'hui le principal objet pour lequel la guerre est continuée. L'Orient est presque entièrement laissé hors de cause, et ses habitans chrétiens ont trop tôt espéré voir sérieusement soulever ces questions, dont la solution finale et définitive sera la réalisation de leurs vœux. L'avantage que les chrétiens tireront de la guerre, est double: D'abord la Turquie y succombera; sa frêle existence ne supportera pas les rudes étreintes de ses amis et de ses ennemis; entre les deux forces qui se heurtent, elle sera écrasée; c'est tout ce que les chrétiens demandent. Mais elle leur aura rendu un autre service encore; elle aura introduit au milieu d'eux et de leurs oppresseurs des témoins inno-

brables des souffrances des premiers, de leurs qualités, de leur capacité à fonder un état vigoureux et vivace, en même temps que de la barbarie incurable des seconds, de leurs préjugés indestructibles, car ils sont enracinés dans leur croyance, de leur inaptitude à rien fonder de durable, ou de jamais faire des progrès sérieux dans la voie de la civilisation. Cette guerre aura détruit les préventions en faveur des Turcs et contre les Chrétiens, que ses propres nécessités avaient, à son début, fait répandre à dessein, en faveur de ceux-là et contre ces derniers.

Le bruit a été dernièrement répandu que E. Stratford retournait en Angleterre, pour quelque temps au moins. Ce serait un bonheur du plus pour les chrétiens de la Turquie; ils auraient en lui un puissant avocat. Ce n'est pas son philhellénisme héréditaire qui nous le fait seul croire. L. Stratford, l'un des diplomates les plus fins et les plus perspicaces de notre époque, n'a pas passé tant d'années de sa vie en Turquie, sans avoir pénétré plus complètement que qui que ce soit les mystères de l'existence de ce pays, si mal connu en Europe. Il sait à quoi s'en tenir sur les différentes nationalités qui le divisent, et ne peut que s'être formé une idée juste sur le rôle qui est réservé à chacune. Nous n'aurons pas besoin de chercher à découvrir son opinion sur les sujets qui nous intéressent, dans ses dépêches rendues publiques, pas plus que dans ses discours d'apparat. Nous savons les bornes dans lesquelles il est permis à la parole officielle de se mouvoir, et que c'est d'elle qu'on eût surtout pu dire qu'elle fut inventée pour déguiser la pensée plutôt que pour la dévoiler. Ce qui nous importe, ce sont les convictions intimes qu'il emporte de la Turquie, et qu'il ne manquera

pas de faire partager à ceux qui tiennent en Angleterre le timon de l'état. Et sur ce point nous n'en sommes pas seulement à des inductions et à des conjectures. Nous avons recueilli les aveux de L. Stratford de sa bouche même, dans un temps où les nouvelles complications politiques n'avaient pas encore surgi en Europe, et où rien n'imposait à la diplomatie anglaise le devoir des grands ménagements qu'elle est aujourd'hui forcée de garder avec la Turquie. Les paroles qu'ils a prononcées au fameux discours qui a précédé l'apparition du Prince Menchicoff à Constantinople, contenaient toute sa pensée hautement exprimée à la face de l'Europe, à la face des populations opprimées de l'Orient, qui, à cette voix, ont tressailli d'espérances. Est-il besoin de dire que les convictions de l'habile diplomate n'ont pu que grandir et se fortifier par tout ce qu'il a vu depuis que le théâtre des nouveaux événements s'est ouvert en Turquie? Il convenait d'exalter la valeur et le courage des Turcs; on a mis sur leur compte toute la bravoure des renégats et des chrétiens turcophiles, qui seuls combattaient dans leurs rangs, tous les avantages des positions inexpugnables, toutes les temporisations et les mouvements retrogrades auxquels la politique, et surtout celle de l'Autriche, forçait la Russie, et les plus crédules exaltent encore de bonne foi l'héroïsme des Turcs à Calaphat, et leur magnifique défense de Silistrie. On a bercé l'Europe du bruit de leurs réformes accomplies ou projetées, et on lui a promis le retour de l'âge d'or pour ses coréligionnaires, dont les gémissements remuent depuis trois siècles ses sympathies. Il fallait remettre le cœur à ceux qui, par un concours extraordinaire de circonstances, se trouvaient dans la nécessité de combattre

à côté des Turcs. Mais L. Stratford n'est pas de ceux dont ces panégyriques de commande pouvaient faire leurs dupes. Il a vu les armées purement turques à l'œuvre, et il sait à quel rôle dégradant le mépris des alliés les a condamnées en Crimée ; il a suivi leurs prétendues réformes, tant de fois pompeusement annoncées, et jamais appliquées, parce qu'elles sont inapplicables, parce que l'idée même d'une réforme est incompatible avec le principe de l'islamisme ; il s'est enfin convaincu que malgré ses sages conseils, malgré les circonstances impérieuses qui faisaient au gouvernement turc un devoir, et qui lui imposaient peut-être même le désir plus ou moins sincère de les suivre, l'administration des provinces restait, par la vice inhérent aux conditions constitutives du mahométisme, tout aussi oppressive et barbare que par le passé, et menaçait d'autant plus de devenir une cause incessante de secousses en Orient, que les chrétiens y reprennent de plus en plus le sentiment de leur dignité, de leurs droits et de leur force morale et matérielle. Les excellentes intentions qu'on a toujours voulu attribuer au gouvernement du Sultan, n'ont jamais suffi pour améliorer le sort de ses malheureux sujets. On a déjà dit que l'enfer était pavé de bonnes intentions.

Faut-il une autre preuve que la manière de L. Stratford d'envisager la Turquie est celle que nous indiquons ? On la trouvera dans sa dernière circulaire aux consuls anglais dans le Levant, où, tout en leur recommandant la plus grande réserve de manières, afin de ne pas dépasser les convenances, et de ne pas blesser la susceptibilité des autorités turques, il leur enjoint d'en surveiller l'administration, de la diriger, et, dans le cas où ils ne se-

raient pas obéis, de s'en référer à la légation, pour en réclamer le soutien. L. Stratford croit cette intervention des consuls nécessaire, parce que les autorités turques ont à vaincre certains préjugés traditionnels, et beaucoup d'intérêts opposés à l'accomplissement de leurs devoirs. Il eût pu ajouter que ces autorités sont souvent assez turques pour partager elles-mêmes ce que nous sommes tentés de considérer comme des préjugés, mais qui est plus que traditionnel, qui est incurable chez les Turcs, car c'est l'émanation même de leur code sacré. L. Stratford voit très-bien qu'un gouvernement qui est sous l'empire de ces préjugés, ne saurait jamais faire le bonheur ou consolider le repos du pays qui lui est confié ou qu'il usurpe. Il veut par conséquent que l'intervention des consuls en corrige autant que possible l'insuffisance et l'inefficacité, qu'il est dorénavant impossible de déguiser.

C'est de cette manière que un des amis les plus généreux et les plus clairvoyants des chrétiens de l'Orient, M. S^t. Marc Girardin, a aussi compris la portée de cette circulaire, dont il fait le sujet d'un de ses derniers articles dans le Journal des Débats (du 2. févr.). Il la considère comme l'expression la plus exacte de l'état actuel de la Turquie, et y voit la sollicitude de L. Stratford pour le gouvernement turc, qu'il veut sauver, en le plaçant à peu près sous la tutelle des consuls européens. M. S^t. Marc Girardin, qui voit là un vrai progrès, une véritable garantie, peut-être le seul vrai progrès, la seule garantie véritable pour les destinées des chrétiens opprimés, se demande où serait le grand mal quand à côté des fonctionnaires turcs il y aurait dans les provinces des consuls européens qui les surveillent, quand à côté des soldats

Turcs il y aurait à Constantinople de soldats européens, qui fassent la police et la garde? Nous ne dirons pas qu'il y ait de mal à cela; c'est un bien au contraire; mais nous croyons qu'il y a quelque chose de mieux encore à faire; c'est de mettre tout à fait de côté les fonctionnaires et les soldats turcs, et de ne laisser administrer et défendre le pays que par les européens. Ce serait un système bien plus simple, bien plus pratique, où, au lieu d'accoupler le bien au mal, on éliminerait le mal pour ne laisser que le bien, où l'on retrancherait les gouvernants des gouvernants, et où l'on n'aurait pas dans un gouvernement double et difficile, pour ne pas dire impossible à fonctionner, à côté de l'élément du progrès, l'élément rétrograde, qui l'entraverait. Une fois qu'on déciderait que le gouvernement de la Turquie serait remis entre des mains chrétiennes, viendrait le tour de penser quelles sont les mains aux quelles on le devrait confier. *C'est en Occident*, dit M. S^t. Marc Girardin, *qu'est la vie, et non dans le Coran, considéré comme code civil et politique.* Cela est de toute vérité. Or, comme ce code civil et politique est en même temps le code sacré des Turcs, l'Occident ne peut rien pour secourir l'Orient, comme le veut M. S^t. Marc Girardin: Il doit ou lui laisser son code, c'est à dire le fatal principe de mort, ou le changer, c'est à dire substituer le christianisme à l'islamisme.

A.